

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017



TABLE DES MATIERES

LE SIDOMPE	4
Un syndicat en évolution constante.....	4
Le Sidompe et ses collectivités territoriales.....	5
Les organes de gestion	7
Les élus du SIDOMPE.....	7
Les agents du SIDOMPE.....	8
Les évènements marquants de 2017	9
VALORISER LES DECHETS RESIDUELS	11
Valoriser l'énergie	11
Produire du chauffage urbain.....	11
Générer de l'électricité.....	11
Valoriser les matières premières.....	13
Valoriser les mâchefers	13
Eliminer les REFIOM	14
Votre centre de valorisation en chiffres.....	16
Les tarifs	16
Bilan des tonnages.....	16
Les apports de déchets ménagers des collectivités adhérentes.....	17
Les travaux d'optimisation du Centre de Valorisation	19
TRIER POUR RECYCLER.....	22
Produire des matières premières.....	22
Les tonnages.....	22
Matériaux issus du centre de tri.....	23
Les caractérisations	23
Les capacités du centre tri.....	25
Vers une harmonisation des modes de collecte	25
Votre centre de tri en chiffres	26
Les tarifs du centre de tri	26
Bilan des tonnages réceptionnés par le centre de tri	26
SENSIBILISER	28
Les visites du centre de tri.....	28
Le prêt de matériel	29
Le site internet	29
La remise d'objets recyclés	29

SOUTENIR L'ACTION DES COLLECTIVITES.....	30
Les collectivités bénéficient de la vente de leurs matériaux recyclables.....	30
Soutenir le tri du papier	31
Soutenir le tri des emballages recyclables	32
Récapitulatif des dépenses / recettes des collectivités	33
Soutenir le tri du mobilier	34
ELEMENTS FINANCIERS	36
Le Compte Administratif 2017	36
Liste des marchés conclus	38
1/ Marchés de fournitures	38
2/ Marchés de services.....	38
3/ Marchés de travaux	38
CONCLUSION	39
Performances de recyclage du SIDOMPE.....	39
Contenu des poubelles d'un habitant du SIDOMPE.....	40
Impacts environnementaux de la collecte sélective du SIDOMPE.....	41
LEXIQUE	43

LE SIDOMPE

Un syndicat en évolution constante

Depuis 1961, le SIDOMPE traite et valorise les déchets ménagers de collectivités situées principalement dans les Yvelines. Sa gestion exigeante l'amène à évoluer constamment pour améliorer ses capacités de traitements et ses performances environnementales. Cette volonté s'est traduite en 2016 par la signature d'un marché ambitieux visant à rénover le centre de valorisation pour optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles et augmenter la production d'énergie.

Le rôle du SIDOMPE est de créer et d'exploiter les installations de traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux, des collectivités adhérentes.

Ce traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion, ou non.

Encourager les visites du centre de tri

Depuis 2015, le SIDOMPE a décidé, par délibération, d'organiser et de prendre en charge financièrement, le transport aller/retour en autocar des groupes de personnes (adultes et/ou enfants). Ces visites pédagogiques sont effectuées ou organisées par les mairies, les établissements scolaires, les centres de loisirs, de ses collectivités sur son site de Thiverval-Grignon (ZA du Pont Cailloux – Route des Nourrices).

Le siège du syndicat est situé : Z.A. du Pont Cailloux, Route des Nourrices – 78850 THIVERVAL GRIGNON. Les fonctions du Trésorier du Sidompe ont été exercées par le Trésorier Principal de Plaisir (Trésorerie Principale de Plaisir – 17 rue des Frères Lumière – 78370 PLAISIR cedex) jusqu'au 31 décembre 2017.

La nouvelle compostion du territoire du Sidompe a été actée par arrêté préfectoral du 23 juin 2016.

1961

8 communes des Yvelines se regroupent pour créer et exploiter une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Arrêté préfectoral du 4 mars 1961 - Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux.

1974

Ouverture de l'usine d'incinération

1984

L'usine devient un Centre de Valorisation

2004

Le SIDOMPE devient un syndicat mixte regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

31 décembre 2004. Transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004.

2008

Ouverture du centre de tri

2014

Création de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage » et travaux d'extension des locaux administratifs.

2015

Prise en charge du transport pour que les adhérents viennent visiter le centre de tri.

2016

Travaux d'optimisation Energétique du Centre de Valorisation des Déchets.

Le Sidompe et ses collectivités territoriales

116
communes

Le Sidompe traite les déchets de 116 communes, regroupées en 8 collectivités. Elles adhèrent au Sidompe pour tout ou partie des communes de leur territoire. Le Sidompe traite ainsi les déchets de 463 068 habitants.

(estimation INSEE population municipale au 1^{er} janvier 2017).

En 2017, le territoire compte 6 communes de plus qu'en 2016. Six nouvelles communes ont intégré le SIEED (Boinvilliers, Dammartin-en-Serve, Longnes, Mondreville, Rosay et Villette) et 3 communes en sont sorties pour intégrer la nouvelle Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O). Ces trois communes, Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine et Nezel continuent de faire partie du territoire du Sidompe car la CU GPS&O lui confie le traitement de ses déchets par conventionnement, comme elle le faisait déjà pour les Alluets-le-Roi. Parmi les 8 collectivités qui constituent le Sidompe, 7 collectivités sont donc adhérentes pour 112 communes et 1 collectivité a signé une convention de traitement des déchets pour 4 de ses communes.

1 Syndicat Intercommunal de collecte des déchets

Le SIEED

Adainville, Andelu, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazemont, Bazoche-Sur-Guyonne, Béhoust, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Davron, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Galluis, Gambais, Gambaiseul, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Havelu, Herbeville, Houdan, La Hauteville, La Queue-lez-Yvelines, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Boisssets, Longnes, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maule, Maulette, Meré, Millemont, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villette, Villiers-le-Mahieu.

3 Communautés d'Agglomération

C.A. de Versailles Grand Parc

Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay.

C. A. Saint Germain Boucles de Seine

Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi.

Saint Quentin en Yvelines C. A.

Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-Sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

3 Communautés de Communes

C.C. Cœur d'Yvelines

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric.

C.C. de la Haute Vallée de Chevreuse

Le Mesnil-Saint-Denis.

C.C. Gally Mauldre

Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-la-Bretèche.

1 Communauté Urbaine, sous convention

C.U. Grand Paris Seine et Oise

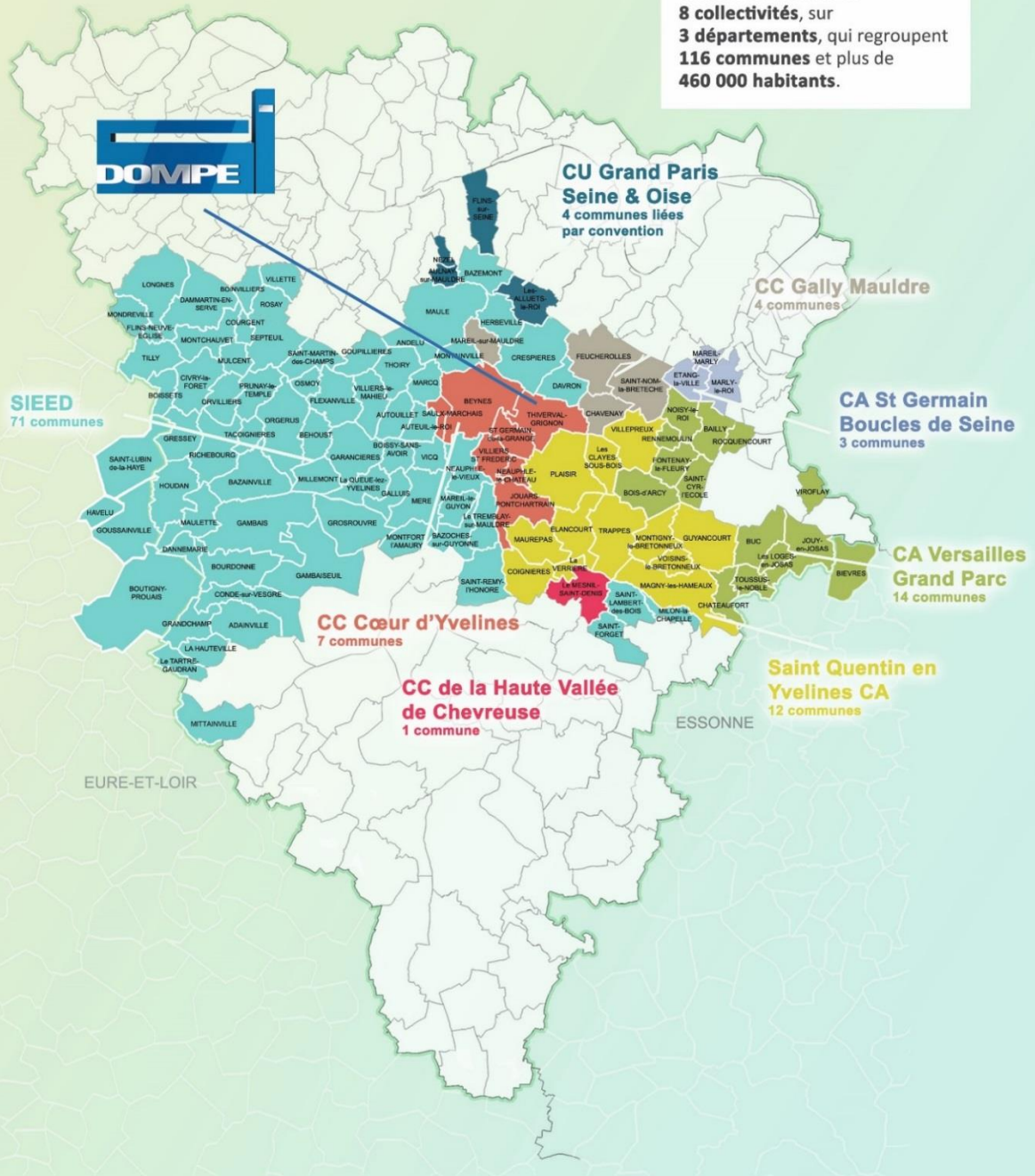
Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine, Les Alluets-le-Roi, Nezel.

Le SIDOMPE

en 2017



Pour sa mission de service public, le SIDOMPE traite et valorise les déchets de **8 collectivités**, sur **3 départements**, qui regroupent **116 communes** et plus de **460 000 habitants**.



Les organes de gestion

Les élus du SIDOMPE

Le Sidompe est administré par un comité syndical composé d'élus locaux représentant les collectivités adhérentes, dans la même représentation que les communes.

Depuis le renouvellement général des conseils municipaux de 2014, il est administré par un comité composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par Commune.



Le comité syndical vote les budgets et fixe les modalités de gestion du Sidompe. Il définit la politique du Syndicat et décide des investissements à réaliser. Il délibère sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités. Il élit parmi ses membres les quinze membres de son bureau (1 président, 4 vice-présidents et 10 assesseurs, ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

LES REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SIDOMPE

Sur les 116 communes du territoire du Sidompe, 112 communes sont adhérentes.

La CU GPS&O n'a pas de délégués, car elle est adhérente par convention avec le Sidompe pour 4 communes.

Au 31 décembre 2017, le Sidompe compte donc 112 délégués titulaires et 112 délégués suppléants :

14 représentants de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, pour les communes de :

BAILLY	Roland VILLEVAL	Alain LOPPINET
BIEVRES	Georges DOUARRE	Paul PARENT
BOIS D'ARCY	Jeremy DEMASSIET	Jean-Philippe LUCE
BUC	Georges DUTRUC-ROSSET	Lorraine WEISS
CHATEAUFORT	Emilien NIVET	Danielle MARIOT
FONTENAY-LE-FLEURY	Alain SANSON	Didier CARON
JOUY-EN-JOSAS	Denise THIBAUT	Daniel WERMEIRE
LOGES-EN-JOSAS	Jean-Loup ROTTEMBOURG	Odile CONROY
NOISY LE ROI	Marc TOURELLE	Géraldine LARDENNOIS
RENNEMOULIN	Bernard FEYS	Pierre LECUTIER
ROCQUENCOURT	Jean-Philippe BARRET	Philippe NOYER
SAINT-CYR-L'ECOLE	Sonia BRAU	Jean-Paul BRAME
TOUSSUS-LE-NOBLE	Stéphane USAI	Fabrice MAZIER
VIROFLAY	Roland DE HEAULME	Vincent GUILLON

12 représentants de la Communauté d'Agglomération Saint Quentin en Yvelines, pour les communes de :

LES CLAYES-/S-BOIS	Françoise BEAULIEU	Catherine GERONIMI
COIGNIERES	Jean-Pierre SEVESTRE	Dominique CATHELIN
ELANCOURT	Gilbert REYNAUD	Chantal CARDELEC
GUYANCOURT	Bernard TABARIE	Patrick PLANQUE
MAGNY-LES-HAMEAUX	Raymond BESCO	Henri OMESSA
MAUREPAS	Véronique MILLOT	Emmanuel DUTAT
MONTIGNY-LE-BTX	Bruno BOUSSARD	Christophe ROUESNE
PLAISIR	Joséphine KOLLMANNNSBERGER	Henri-Pierre LERSTEAU
TRAPPES	Jean-Claude RICHARD	Anne-Andrée BEAUGENDRE
LA VERRIERE	Christian BOURGOIN	Hassan QUAMAR
VILLEPREUX	Thierry ESSLING	Stéphane MIRAMBEAU
VOISINS LE BTX	Catherine HATAT	Claude STENGEL

7 représentants de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, pour les communes de :

BEYNES	Alain BRICAULT	Gilles HOCQUET
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Isabelle LAGRAVIERE	Olivier GOUSSEAU
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Catherine SOUS	Philippe LEBLOND
ST GERMAIN-DE-LA GRANGE	Jacques DELEPOULLE	Marie-Christine CHARISSOUX
SAULX- MARCHAIS	Muriel DUPEUX	Martine LANGLOIS
THIVERVAL GRIGNON	Rémi LUCET	Daniel BOSSE
VILLIERS ST FREDERIC	Laurence BACLE	Danielle BOURGOIN

4 représentants de la Communauté de Communes Gally Mauldre, pour les communes de :

CHAVENAY	Mickaëla ACKERMANN	Anne-Sophie SEBILLOTTE
FEUCHEROLLES	Michel DELAMAIRE	Michel GIEN
MAREIL-SUR-MAULDRE	Joffrey BEUVELET	Michel GROH
ST-NOM-LA-BRETECHE	Pierre VEZY	Gérard PARFAIT

3 représentants de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine, pour les communes de :

ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD	Philippe BERNARD
MAREIL-MARLY	Cécile JARDON	Philippe BARDET
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES	Jean-Guillaume DATIN

1 représentant de la Communauté de Communes de La Haute Vallée de Chevreuse, pour les communes de :

LE MESNIL-SAINT-DENIS	Bernard CLAISSE	BIHOREAU Marie-Christine
-----------------------	-----------------	--------------------------

71 représentants du

SIEED, pour les communes de :

ADAINVILLE	Pascal SAULET	Marie-Hélène QUINAULT	LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Jean-Michel ALLIRAND	Michel ROULAND
ANDELU	Gilles MINELLA	Olivier RAVENEL	LE TARTRE-GAUDRAN	Frédéric BESANCON	Frédéric DE LA RUE
AUTEUIL-LE-ROI	Marie-Christine CHAVILLON	Catherine BRUNET	LE TREMBLAY-S/-MAULDRE	Joseph LE FOLL	Françoise CHANCEL
AUTOUILLET	Nathalie GARNIER	Denis WURTZER	MARCO	Alain VAUCHELLES	Brigitte MARTEL
BAZAINVILLE	Damien GUIGNARD	Francine BLANCHE	MAREIL-LE-GUYON	Dominique JOUIN	Michel LOMMIS
BAZEMONT	HETZEL Jean-Bernard	Maurice HUBERT	MAULE	Hervé CAMARD	Jean-Christophe SEGUIER
BAZOUCHES-S/-GUYONNE	Pierre BEHERAY	Jean DUCROCQ	MAULETTE	Eric TONDU	Marie-France ROBERT
BEHOUST	Guy PELISSIER	Martine AUFFRET	MERE	Alain COLOMBI	Serge BISSONNET
BOINVILLIERS	Giselle AUBEL	Jacques NEDELLEC	MILLEMONT	Annie JOSEPH	Patrice CULLIN
BOISSETS	Audrey MECHALI	Francis TRUQUET	MILON-LA-CHAPELLE	Isabelle THIERRY	Jacques PELLETIER
BOISSY-SANS-AVOIR	Sylvie JEAN	Muriel BALMELLE	MITTAINVILLE	Jean DEHAIS	Philippe LAPEYRE
BOURDONNE	Patrick PORCHEZ	Patrick TROCHET	MONDREVILLE	Jacques BAZIRE	Grégory ROBERT
BOUTIGNY-PROUVAIS	Evelyne HEULIN	Josette JOYEUX	MONTAINVILLE	Sébastien LEFRANÇOIS	Olivier DURAN
CIVRY-LA-FORET	Jean-Luc RIVALS	Elie SETIAUX	MONTCHAUVEY	Yves LECOY	Michel BOURRELLIER
CONDE-SUR-VEGRE	Michel BARBIER	Charles BELLANGER	MONTFORT L'AMAURY	Pauline LEFEVRE	Daniel DENEUVILLE
COURGENT	Sylvie HELOIN	Jean-Paul BARON	MULCENT	William KERMELING	Patrick MARTIN
CRESPIERES	Thomas REVISE	Christian BEZARD	NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	Myriam GUGLIELMI
DAMMARTIN-EN-SERVE	Philippe ANDRIN	Guy YVART	ORGERUS	Dominique ARTEL	Michel AUBRETON
DANNEMARIE	Jocelyne FROMENTIN	Stéphanette LEBRUN	ORVILLIERS	Gérard COURTELLE	Gisèle MENAGER
DAVRON	Maurice PERRAULT	Marc SIMONNEAUX	OSMOY	Michel LECLERC	Anne OUDOT DE DAINVILLE
FLEXANVILLE	François LIGNEY	Filipe MARTINS	PRUNAY-LE-TEMPLE	Dominique HAMEL	Jean-François BONNIN
FLINS-NEUVE-EGLISE	Claude FERRACHAT	Elsa VERNEY	RICHEBOURG	Dominique SPILLEMAECKER	Monique SCELLES
GALLUIS	Eric GAUDIN	Annie GONTHIER	ROSAY	Bruno MARMIN	Nordlinda DENIS
GAMBAIS	Régis BIZEAU	Marie-Thérèse BOBBIO	SAINT-FORGET	Jean-Luc JANNIN	Jean-Pierre POLUS
GAMBAISEUIL	Roland BOSCHER	Claude CAZENEUVE	SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Pierre HUMEAU	Béatrice GIBERT
GARANCIERES	Michel SECONDAT	Michel BONHOMME	SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE	Alexis GERBER	Julia RAOUX
GOUPILLERES	Régine FRANCOIS	Gilles MARGOT	SAINT-REMY-L'HONORE	Toine BOURRAT	Aymeric DELASALLE
GOUSSAINVILLE	Guillaume GRAFFIN	Mickael MOULIN	ST-MARTIN DES CHAMPS	Jean-Claude LAUVRAY-JONOT	Jacqueline GOY
GRANDCHAMP	Jean-Paul BAUDOT	Pascal DURO	SEPTUAIL	Yannick TENESI	Pascale GUILBAULT
GRESSEY	Guillaume FAUTRAT	Anne BLIVET	TACOIGNIERES	Jean-Jacques MANSAT	Alain PIERRE
GROSROUVRE	Jean-Pierre PIBOULEAU	Mélanie LASSUS	THOIRY	Irène BOUVIER	Christine ZENOUDA
HAVELU	Michel NEGARVILLE	Stéphanie BACQUET	TILLY	Claude SAYAGH	Michel GLANARD
HERBEVILLE	Laurent THIRIAU	Vincent GAY	VICQ	Héraldo VILLEGAS	Damien HERMAN
HOUDAN	Claude RICHARD	Isabelle LEBRUN	VILLETTE	Roland TROUSSEAU	Chrystel GASPARD
LONGNES	Lionel BEAUMER	Hervé GAUTIER	VILLIERS LE MAHIEU	Patrice COUÉDON	Hervé COSQUER
LA HAUTEVILLE	Philippe LELAIDIER	Christian GLUCKMAN			

Les communes de Mittainville et Gambaiseuil sont sorties du SIEED entre le 01/01/17 et le 03/07/2017 en adhérant à la CA Rambouillet Territoire.

LES MEMBRES DU BUREAU AU 31 DECEMBRE 2017

Suite de l'application de la Loi NOTRe et des périmètres des intercommunalités en résultant, les mandats de 2 vice-présidents, et de 3 assesseurs élus le 27 mai 2014 ont été supprimés en 2016. Conformément à l'article 6 des statuts du SIDOMPE, des élections ont été organisées lors des comités des 14 mars 2017 et 11 décembre 2017 pour élire de nouveaux membres.

Le Président	Guy PELISSIER <i>Maire de Béhoust</i>				
Les 4 Vice-Présidents	1^{er} Vice-Président : Remi LUCET <i>Maire de Thiverval-Grignon</i>	2^{ème} Vice-Président : Marc TOURELLE <i>Maire de Noisy-le-Roi</i>	3^{ème} Vice-Président : Jean-Paul BAUDOT <i>Président du SIEED</i>	4^{ème} Vice-Présidente : Laurence BACLE <i>Maire Adjointe de Villiers-St-Frédéric</i>	
Les 10 Assesseurs	Pauline LEFEVRE <i>(Montfort l'Amaury)</i>	Joseph LE FOLL <i>(Tremblay sur Mauldre)</i>	Georges DUTRUC-ROSSET <i>(Buc)</i>	Toine BOURRAT <i>(Saint Rémy l'Honoré)</i>	Alain BRICAULT <i>(Beynes)</i>
	Jérémy DEMASSIET <i>(Bois d'Arcy)</i>	Bruno BOUSSARD <i>(Montigny-le-Bretonneux)</i>	Michel LECLERC <i>(Osmoy)</i>	Yannick TENESI <i>(Septeuil)</i>	Thierry ESSLING <i>(Villepreux)</i>

Les agents du SIDOMPE

Au 31 décembre, le SIDOMPE est composé de 3 agents.

- 1 Attachée principale détachée sur l'emploi de Directrice Générale des Services
- 1 Rédactrice principale de 2^{ème} classe
- 1 Technicienne principale de 2^{ème} classe



Les évènements marquants de 2017



16 FEVRIER

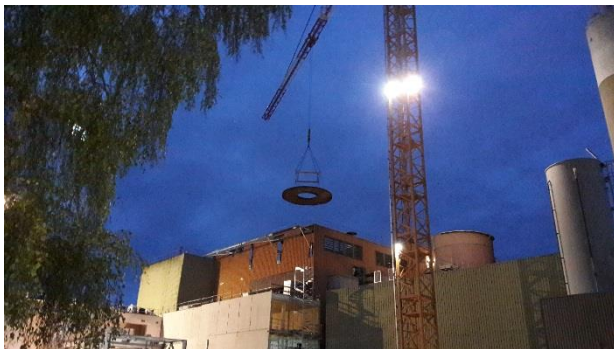
Grâce à une machine presque unique en Europe, 28 arbres sont déplantés des zones de travaux et replantés à l'entrée et sur le pourtour du Sidompe.



24 MAI

Deux aéro-réfrigérants sont déplacés avant la rénovation de l'usine.

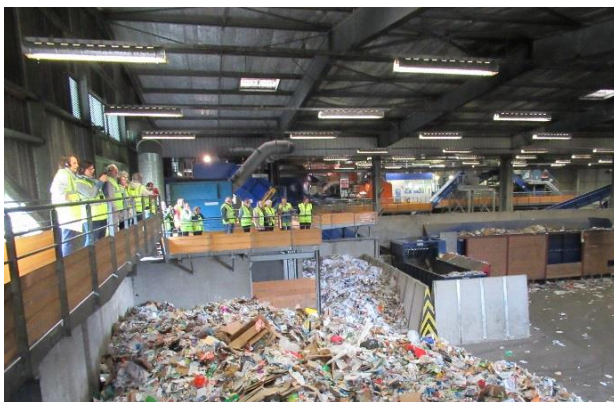
Les aéro-réfrigérants servent à dissiper vers l'air extérieur la chaleur produite par les chaudières 1 et 2 qui n'est pas utilisée. Ce déplacement spectaculaire a débuté lundi 24 avril, à 2h du matin et il a duré 2 jours. Le centre de valorisation a cessé de fonctionner pendant l'opération.



15 NOVEMBRE

Démantèlement d'une ancienne chaudière.

Dans la nuit du 15 novembre, le cœur de la chaudière est démantelé. Les deux anciennes lignes d'incinération vont être entièrement démontées et remplacées par une seule ligne neuve, appelé Chaudière 4.



6 DECEMBRE

La barre des 8000 visiteurs du centre de tri est franchie !

La visite du centre du tri est un atout dans la prévention des déchets. Le Sidompe prend en charge le transport des visiteurs aller/retour pour que tous les citoyens de ses collectivités adhérentes puissent constater le résultat de leurs efforts de tri.

La Vie du Syndicat

Les réunions du Comité Syndical sont précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical.

Les comptes rendus des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux Présidents des collectivités adhérentes ainsi qu'aux délégués titulaires et suppléants.

28 FEVRIER 2017

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

- DECISIONS DU PRESIDENT
- NOUVELLE COMPOSITION DU SIDOMPE

TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES MACHEFERS ATTRIBUTION DU MARCHÉ

PROGRAMME D'OPTIMISATION DU CENTRE DE VALORISATION ANNULATION DE L'AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT)

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

- BILAN DE L'ANNEE 2016
- PROJETS D'INVESTISSEMENT
- ETAT DE LA DETTE
- EVOLUTION DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES

14 MARS 2017

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

ELECTION DE DEUX VICE-PRESIDENTS ET DE TROIS ASSESSEURS

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

- DECISIONS DU PRESIDENT
- ECO-EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2015
- ECO-FOLIO : PRESENTATION 2015
- ECO-MOBILIER : PRESENTATION 2015

ADMINISTRATION GENERALE

- RESOP : AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CESSION DE CHALEUR
- CU GRAND PARIS SEINE & OISE/SIEED/SIDOMPE : CONVENTION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS EN JANVIER 2017
- CU GRAND PARIS SEINE & OISE/SIDOMPE : CONVENTION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2017

FINANCES

- COMPTE DE GESTION 2016
- COMPTE ADMINISTRATIF 2016
- AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016
- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016
- BUDGET PRIMITIF 2017
- TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES
- TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI

QUESTIONS DIVERSES

11 DECEMBRE 2017

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2017

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

- DECISIONS DU PRESIDENT
- CONTRAT ECOMOBILIER
- CHANGEMENT DE TRESORERIE

ADMINISTRATION GENERALE

- ELECTION D'UN ASSESSEUR
- RESOP : CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR LE RESEAU DU RESOP

RESSOURCES HUMAINES

- SUPPRESSION/CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRE DU CIG : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT

FINANCES

- EXERCICE BUDGETAIRE 2017 / PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES
- AUGMENTATION DU PRIX DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES ET PAPIERS EN BI-FLUX EN 2018

CITEO (FUSION D'ECO-EMBALLAGES ET D'ECO-FOLIO)

- INFORMATION
- CITEO: LE CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE « CAP 2022 » – BAREME F
- LES CONTRATS REPRISE DE MATERIAUX
- CITEO: LE CONTRAT AU TITRE DE LA FILIERE PAPIERS GRAPHIQUES
- CITEO : LA REPARTITION DES SOUTIENS ISSUS DES CONTRATS BAREME F ET PAPIERS GRAPHIQUES AUX COLLECTIVITES

MARCHE DE CONCEPTION REALISATION EXPLOITATION MAINTENANCE (CREM) RELATIF A L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS DE THIVERVAL-GRIGNON : AVENANT N° 1

QUESTIONS DIVERSES

VALORISER LES DECHETS RESIDUELS

Le Centre de Valorisation des Déchets de Thiverval-Grignon est une usine d'incinération où les ordures ménagères deviennent une ressource.

Valoriser l'énergie



Produire plus d'énergie. C'est un objectif majeur que s'est fixé le Sidompe pour optimiser les performances de son centre de valorisation.

Le marché de Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance a été signé en 2016 pour des travaux qui devraient s'achever en fin 2019.

Produire du chauffage urbain

Dans un des fours, la chaleur générée par la combustion des déchets alimente en chaleur un réseau d'eau chaude qui est utilisé comme chauffage. **12 % de cette chaleur est utilisée par le Sidompe en interne.**

35 % sont revendus au RESOP, un réseau de chaleur urbain qui dessert en chauffage et en eau chaude de nombreux bâtiments de la ville de Plaisir (équivalents à 4500 logements) depuis 30 ans.

1 154 382 € sont issus en 2017 de cette vente de chaleur.



Générer de l'électricité

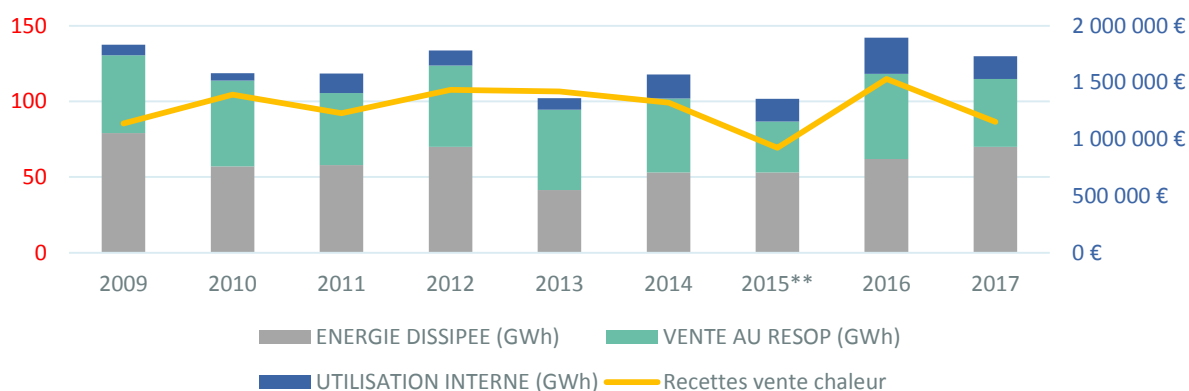


Dans un deuxième four, la chaleur générée permet de produire de l'électricité grâce à un turboalternateur. 40 % de cette électricité sont utilisés par le Sidompe en interne.

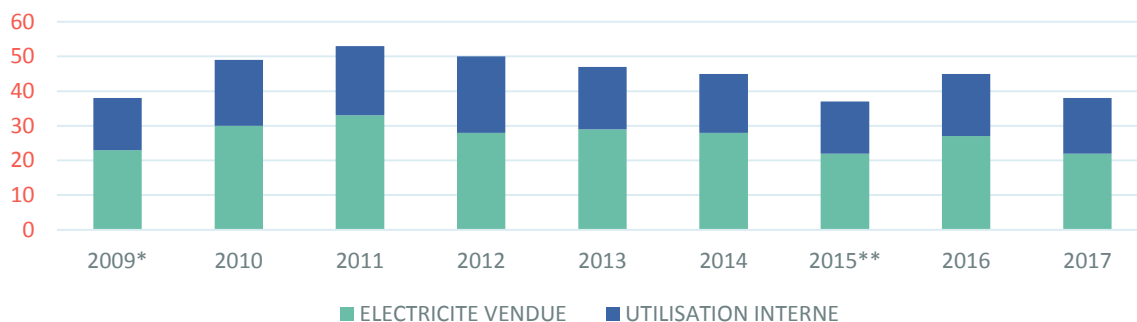
Les 60 % d'électricité restants sont revendus à un fournisseur d'énergie. Depuis le 1^{er} juillet 2008, la société CNIM TG exploitant le CVD, revend l'électricité pour son compte et restitue une partie de la recette au SIDOMPE. Le montant prévu dans le cadre du marché d'exploitation est de 1 125 000 €/an, ce qui constitue un minimum annuel à la charge de CNIM TG au bénéfice du SIDOMPE.

Un douzième de ce montant est déduit mensuellement des factures d'exploitation.

PRODUCTION DE CHALEUR (GWh)		ENERGIE DISSIPEE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	Prix de vente moyen d'1 Mwh	RECETTES CHALEUR
2009	137	79	7	51	51,583	22,10 €	1 139 984,30 €
2010	119	57	5	57	56,728	24,57 €	1 393 806,96 €
2011	118	58	13	47	47,481	25,89 €	1 229 283,09 €
2012	134	70	10	54	53,750	26,70 €	1 435 125,00 €
2013	102	41,5	7,5	53	53,055	26,78 €	1 420 812,90 €
2014	118	53	16	49	48,845	27,07 €	1 322 234,15 €
2015**	102	53	15	34	33,705	27,43 €	924 528,15 €
2016	142	62	24	56	56,241	27,21 €	1 530 631,10 €
2017	130	70	15	45	44,881	25,72 €	1 154 382,00€



PRODUCTION D'ELECTRICITE (GWh)		ELECTRICITE VENDUE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	RECETTES ELECTRIQUES
2009*	38	23	15	<p>Depuis le 1^{er} juillet 2008, CNIM TG exploitant du CVD, revend l'électricité pour son compte et restitue une partie de la recette au SIDOMPE dont le montant prévu, dans le cadre du marché d'exploitation, est de 1 125 000 €/an, ce qui constitue un minimum annuel à la charge de CNIM TG au bénéfice du SIDOMPE.</p> <p>Un douzième de ce montant est déduit mensuellement des factures d'exploitation.</p>
2010	49	30	19	
2011	53	33	20	
2012	50	28	22	
2013	47	29	18	
2014	45	28	17	
2015**	37	22	15	
2016	45	27	18	
2017	38	22	16	



* Panne du turbo-alternateur sur 2 mois.

** Suite au sinistre intervenu au Centre de Valorisation début 2015, il y a eu très peu de production d'énergie de février à mai, aucune production en mars et avril, avec un retour à la normal au mois de juin 2015.

Valoriser les matières premières

Le Sidompe s'emploie à réduire l'enfouissement des déchets en favorisant le recyclage. Après l'incinération, certains matériaux peuvent être réutilisés. C'est le cas de l'acier ou de l'aluminium, qui sont isolés des autres résidus d'incinération.

Valoriser les mâchefers



Les mâchefers sont les résidus d'incinération récupérés en sortie de four. Ils représentent **18 % du tonnage** des ordures ménagères incinérés.

Ils sont composés de :
verre, silice, alumine, calcaire, chaux, métaux ferreux et non-ferreux, sels, eau et composés organiques...

Après maturation, les mâchefers peuvent être utilisés en sous-couche routière.

Ils sont transportés par VEOLIA Propreté Ile de France, puis par VALOMAT à partir du mois de mai, et valorisés sur le site de VALOMAT.

30 298,04 T

La valorisation des produits issus des mâchefers :

Ferraille

Après l'incinération, la ferraille incinérée est isolée des mâchefers par un déferrailleur.

La recette de 119 328,15 € est entièrement reversée aux collectivités. Le prix de reprise moyen a augmenté par rapport à 2016, mais notre repreneur rencontre toujours des difficultés pour trouver des exutoires

La ferraille est rachetée par la société SUEZ - SIREC à ISIGNY LE BUAT (50).

2 897,92 T

Acier et aluminium

Les mâchefers sont transférés par VALOMAT sur une plateforme à Triel-sur-Seine. L'acier et l'aluminium qui en sont issus sont ensuite transportés chez nos repreneurs pour être recyclés.

L'acier est racheté par la société SUEZ- SIREC à ISIGNY LE BUAT (50)
L'aluminium est racheté par la société CORNEC à LAGNY SUR MARNE (77).

**Acier : 302,00 T
Aluminium : 295,14 T**

Eliminer les REFIOM



Les Résidus de l'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères sont constitués des résidus issus du dépoussiérage et du lavage des gaz (cendres, gâteaux de filtration, réactifs).

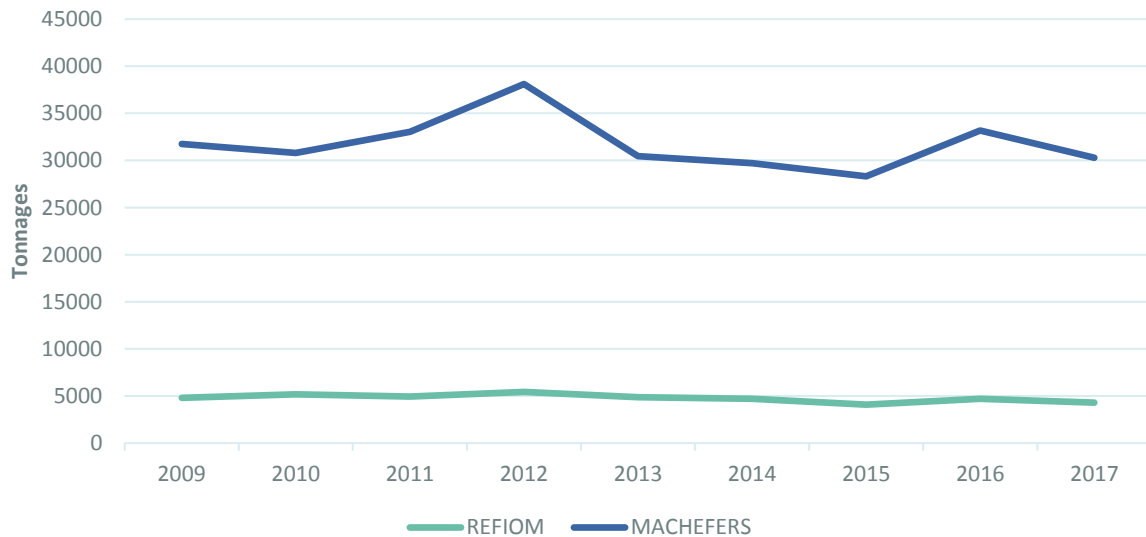
Ils représentent **2,5 % du tonnage** des ordures ménagères incinérées.

Non valorisables, ils sont évacués par SITA FD et enfouis à VILLEPARISIS (77).

4 308,79 T

Evolution des tonnages des REFIOM et MACHEFERS

	MACHEFERS	REFIOM
2009	31 734,28 T	4 791,35 T
2010	30 791,48 T	5 187,72 T
2011	33 042,44 T	4 956,64 T
2012	38 111,56 T	5 433,41 T
2013	30 463,27 T	4 883,48 T
2014	29 695,74 T	4 698,64 T
2015	28 313,06 T	4 082,26 T
2016	33 188,78 T	4 688,30 T
2017	30 298,04 T	4 308,79 T



La valorisation en 2017



THERMIQUE

130 Gwh

70 Gwh dissipées
45 Gwh vendue
15 Gwh utilisés



ELECTRIQUE

38 Gwh

22 Gwh vendues
16 Gwh utilisés



REFIOM

4 308,79 T

2897,92 T FERRAILLE



MACHEFERS

30 298,04 T

295 T ALU
302 T ACIER

APPORTS :



Collectivités



Boues de STEP



Entreprises

= 169 423

de déchets incinérés en 2017

Votre centre de valorisation en chiffres

Les tarifs

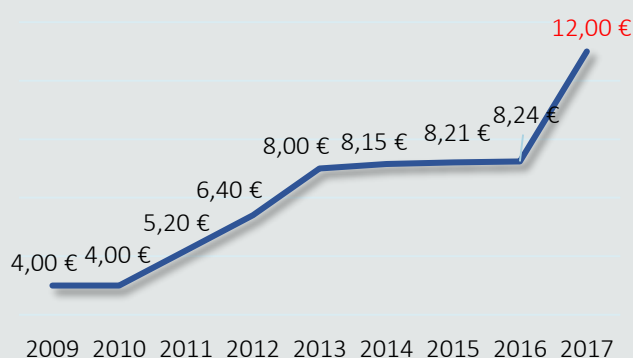


Tarifs pour l'incinération des ordures ménagères et autres déchets assimilés pour l'année 2017 :

- pour les collectivités adhérentes au SIDOMPE : **65,90 € HT / TONNE** (62,20 € en 2016)
- pour les entreprises privées, administrations, collectivités non-adhérentes et services divers : **69,60 € HT / TONNE** (65,70 € en 2016)

La TGAP (taxe applicable aux activités polluantes)

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, une TGAP par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009.



En 2017, la TGAP perçue représente 1 983 234 €.

Pour l'année 2017, la TGAP due par le SIDOMPE sur la base des tonnages de l'année 2016 a représenté la somme de **2 573 508 €** (186 573,99 T), alors que la TGAP encaissée en 2017 par le SIDOMPE, (qui correspond au tonnage 2017 soit 169 423,24 T est de 1 983 234,48 € (12 euros HT par tonne).

Bilan des tonnages

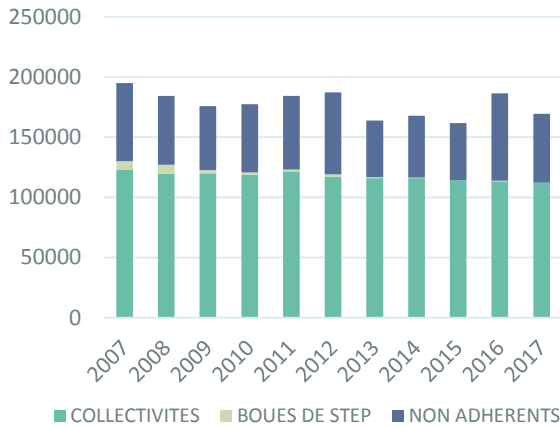
Au cours de l'exercice 2017, **169 423,24 tonnes de déchets** ont été incinérées au Centre de Valorisation de Thiverval-Grignon.

Le tonnage de déchets incinérés estimés à 186 000 tonnes n'a pas été atteint. Cette baisse de tonnage est due aux travaux d'optimisation du centre de valorisation, qui contraignent l'exploitant à limiter les apports notamment depuis l'arrêt du four n°2.

On note également une stagnation des quantités d'ordures ménagères apportées par les collectivités adhérentes.



Evolution des tonnages livrés à l'usine



COLLECTIVITES* :
ordures
ménagères et
refus de tri

BOUES DE
STEP

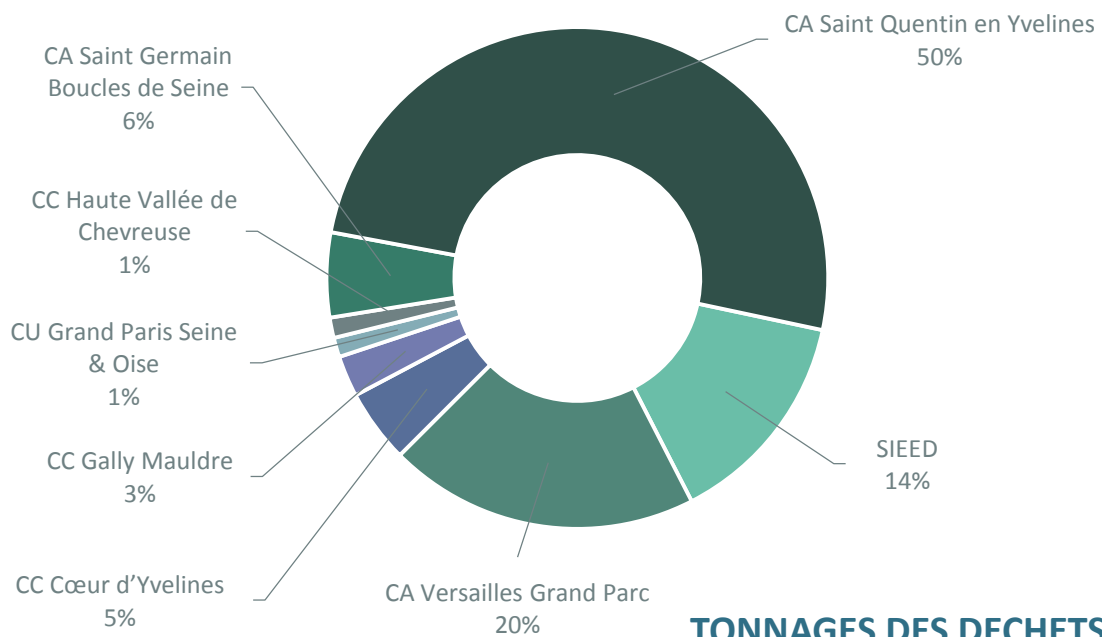
NON
ADHERENTS

TOTAL

	COLLECTIVITES* : ordures ménagères et refus de tri	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2003	128 148	5 648	57 168	190 964
2004	127 400	7 100	53 464	187 964
2005	125 808	6 847	57 920	190 575
2006	124 448	7 308	54 279	186 035
2007	123 288	6 789	64 827	194 904
2008	119 679	7 566	57 040	184 285
2009	119 970	2 592	53 294	175 856
2010	119 007	1 699	56 723	177 429
2011	121 434	1 747	61 017	184 198
2012	117 332	1 816	67 968	187 116
2013	116 086	687	47 138	163 911
2014	116 007	522	51 247	167 776
2015	114 346	68	47 247	161 661
2016	113 425	401	72 748	186 574
2017	113 522	76	55 825	169 423

*Y compris les tonnages de refus de tri des collectivités adhérentes.

Les apports de déchets ménagers des collectivités adhérentes



**TONNAGES DES DECHETS
INCINERES EN 2017**

Evolution des apports de déchets ménagers par les collectivités adhérentes

COLLECTIVITES	2012	2013	2014	2015	2016	2017
SIEED	15 971,66	15 744,84	15 643,36	15 741,96	15 540,23	15455,93
CA VERSAILLES GRAND PARC*	22 626,58	22 865,76	22 715,10	22 274,76	22 175,94	21928,37
CC CŒUR D'YVELINES	5 263,18	5 218,76	5 276,28	5 302,24	5 237,32	5186,48
CC HVC (LE MESNIL ST DENIS)	1 483,30	1 473,88	1 465,38	1 477,84	1 467,54	1431,78
CU GPS&O **	482,10	364,48	409,42	348,38	339,98	1367,72
CHAVENAY	505,92	517,40	534,74	-	-	-
FEUCHEROLLES	765,00	774,52	792,76	-	-	-
MAREIL SUR MAULDRE	435,16	422,84	446,48	-	-	-
SAINT NOM LA BRETECHE	1 583,20	1 529,14	1 498,84	-	-	-
CC GALLY MAULDRE	-	-	-	2 936,68	2 937,66	2 898,10
COIGNIERES	2 212,72	2 230,10	2 298,24	2 321,16	2 289,78	2 328,40
ELANCOURT	6 396,82	6 161,30	5 980,02	6 060,70	6 217,36	6 066,56
GUYANCOURT	6 923,14	6 797,18	6 708,54	6 758,52	6 771,96	6 871,80
LA VERRIERE	1 549,26	1 499,60	1 492,98	1 496,64	1 507,90	1 502,00
LES CLAYES SOUS BOIS	4 623,16	4 527,70	4 428,64	4 192,02	4 179,40	4 123,20
MAGNY LES HAMEAUX	1 962,18	2 023,76	2 061,38	1 998,68	2 100,96	2 055,54
MAUREPAS	4 640,44	4 590,00	4 509,08	4 386,36	4 437,60	4 315,42
MONTIGNY LE BX	7 561,78	7 341,00	7 249,32	7 160,98	7 077,24	7 010,64
PLAISIR	8 544,16	8 439,80	8 276,74	8 068,60	7 516,88	7 394,30
TRAPPES	9 414,76	9 348,52	9 564,48	9 387,42	9 196,02	9 196,98
VILLEPREUX	2 044,84	2 074,02	2 022,48	1 990,54	2 139,40	2 124,02
VOISINS LE BRETONNEUX	2 195,78	2 160,00	2 129,80	2 161,14	2 169,78	2 136,08
SAINT QUENTIN EN YVELINES	-	-	-	-	55 604,28	55124,94
ETANG LA VILLE	1 009,20	1 039,98	1 108,62	1 086,72	1 062,58	1 050,20
MAREIL MARLY	827,50	826,46	892,80	828,08	927,86	920,38
MARLY LE ROI	4 322,60	4 195,42	4 224,74	4 122,52	4 142,62	4 004,12
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	-	-	-	-	6 133,06	5974,70
REFUS DE TRI INCINERES	3 983,44	3 921,98	4 277,06	4 238,20	3 983,40	4153,70

* Arrivée de Châteaufort en 2013.

** Concerne Les Alluets-le-Roi et Davron en 2012. Les Alluets-le-Roi de 2013 à 2016. Les Alluets-le-Roi, Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine et Nezel à partir de 2017.

Les travaux d'optimisation du Centre de Valorisation



Inauguré en 1974, le Centre de Valorisation du Sidompe a entamé en 2016 une profonde métamorphose avec un vaste projet d'optimisation énergétique.

Les travaux de rénovation et d'optimisation du centre de valorisation des déchets du SIDOMPE ont pour but d'améliorer son efficacité énergétique et d'abaisser ses émissions aux limites des futurs seuils réglementaires applicables à l'horizon 2020.

Le 13 octobre 2016, le Sidompe a notifié le marché de travaux pour la Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance d'Optimisation du Centre de Valorisation des Déchets au groupement CNIM / Urbaine de Travaux / Architrav, pour un budget total estimé à 113 M€ H.T. Ce marché global porte à la fois sur la réalisation de travaux, à hauteur de 74 M€ H.T. et sur le contrat d'exploitation et de maintenance du site modernisé pour la décennie à venir.

L'objectif est d'améliorer sa performance énergétique, pour maximiser la vente d'électricité produite, tout en continuant d'alimenter le Réseau de Chaleur. En atteignant le seuil du critère européen R1 (« Recovery One »), l'actuel « centre de valorisation » deviendra une véritable « Unité de Valorisation Énergétique » (UVE), avec un objectif de mise en service de la nouvelle chaudière à l'automne 2018.

Deux des fours-chaudières sont démantelés et remplacés par un four-chaudière neuf, permettant une meilleure valorisation de l'énergie. Le four-chaudière le plus récent est conservé. Les capacités de production énergétique seront largement améliorées grâce à un nouveau groupe turbo-alternateur (GTA) performant qui permettra d'alimenter le réseau de chaleur RESOP et de produire de l'électricité en fonction des besoins grâce à une réelle cogénération. Un système de traitement sec des fumées est mis en place pour limiter les rejets atmosphériques. Il permettra notamment de réduire les oxydes d'azote (NOx) et entrainera la disparition du panache de vapeur.

L'intégration paysagère et l'amélioration architecturale sont également au cœur du projet. Un écran de verdure séparera les installations de la voirie extérieure. Les dispositifs d'atténuation sonore seront améliorés. Pour le personnel d'exploitation, de nouveaux locaux modernes et spacieux, situés au centre de l'installation, seront agrémentés de puits de verdure et de lumière.

Un circuit de visite pédagogique pour le grand public va être créé pour informer petits et grands sur le devenir de leurs déchets ménagers. En 2020, à la fin des travaux, les nouvelles installations seront ouvertes aux visites guidées.



Nouvelle chaudière

Les deux lignes d'incinération les plus anciennes sont remplacées par une nouvelle ligne d'incinération plus performante avec un système de traitement des fumées par voie sèche.

En novembre et décembre 2017, une chaudière a été démantelée. Deux nouveaux ballons, des blocs économiseurs et des écrans de chaudières ont été posés en décembre et la nouvelle chaudière sera en phase de test fin mars 2018. La ligne n°3, plus récente puisqu'elle date de 1994, va être conservée : son système de traitement de fumées sera modifié pour passer en voie sèche courant 2019.



Production énergétique

L'incinération des déchets ne constitue pas seulement une solution pour traiter les déchets, elle est aussi génératrice d'énergies thermique et électrique.

La valorisation énergétique a été le fil conducteur de la conception du nouveau centre.

Le nouveau GTA plus performant en puissance et en rendement sera installé en avril 2018 et permettra après la phase d'essais de produire de l'électricité en fonction des besoins, donnant lieu à une augmentation de la production électrique passant de 30 000 MWh à 80 000 MWh.

Le rendement énergétique atteindra en 2018 le seuil « R1 » (Recovery One), propulsant ainsi l'actuel « Centre de Valorisation » en une véritable « Unité de Valorisation Énergétique » (UVE).



Réseau de chauffage urbain

Chauffer des logements et des bâtiments publics grâce à la valorisation énergétique des déchets est déjà une réalité. A Plaisir, l'équivalent de 4 500 logements bénéficie de ce mode de chauffage écologique et économique.

Grâce à la nouvelle turbine, le réseau de chaleur sera plus efficace. La cogénération permettra à la chaleur d'incinération produite d'être orientée soit vers la production d'eau chaude, soit vers la production d'électricité, en fonction des besoins.

Les pertes de chaleur, qui étaient de 50 % avant les travaux, seront en grande partie supprimées.

En partenariat avec le Sidompe, une extension du réseau de chaleur est programmée par la ville de Plaisir et le RESOP.



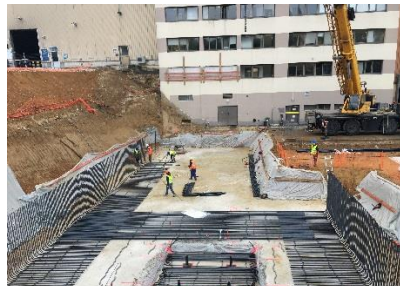
Traitement des fumées

Les technologies mises en œuvre garantissent une minimisation pérenne des rejets de polluants très en-deçà des seuils réglementaires actuels et assurent une évolutivité vers des contraintes réglementaires plus draconiennes à l'avenir.

Le démantèlement du processus de traitement des fumées a débuté mi-novembre. L'ancien réacteur, les laveurs, les gaines et les conduits de cheminée datant de 1974 ont été démontés.

Le nouveau traitement de fumées prévoit la neutralisation des polluants acides par injection d'un réactif sec (chaux), puis un dépoussiérage avec l'injection de charbon actif pour traiter les dioxines et les furannes, et une injection d'ammoniac pour réduire les oxydes d'azote (NOx) par un système catalytique (SCR).

A la fin des travaux, le panache de vapeur d'eau en sortie de cheminée aura disparu grâce au nouveau traitement des fumées par voie sèche.



Optimisation de l'accueil

Cette modernisation est mise à profit pour améliorer la capacité de réception des gros porteurs et créer un circuit de visite.

Un nouveau hall de déchargement incluant le hall existant et une nouvelle fosse ont été créés :

- Ancien hall : 885 m²
- Nouveau hall : 1 830 m²
- Ancienne fosse : 4 000 m³
- + 2^{ème} fosse : 3 600 m³

Depuis mars 2017, le sens de circulation des poids-lourds est inversé. Les circuits créés facilitent les manœuvres afin de respecter les règles de la CRAM et de minimiser les temps d'attente (installation de 3 ponts-bascules).

Un circuit de visite permettra aux visiteurs d'avoir une vue d'ensemble des installations depuis un belvédère puis d'accéder à une exposition ludique avant de pénétrer au cœur des bâtiments techniques.



Optimisation des coûts

L'amélioration des performances du centre permettra d'obtenir des réductions sur la TGAP.

Couplés aux gains engendrés par la vente d'énergie, les économies réalisées se répercuteront sur les coûts de traitement.

Dès 2019, le rendement énergétique de l'usine correspondra au critère « R1 », qui permettra de réduire le montant de la TGAP pour chaque tonne de déchets incinérée.

Une seconde réduction est attendue grâce à l'amélioration du traitement des fumées, dont les émissions de NOx (oxydes d'azote) seront inférieures à 80 mg/Nm³.

Un nouveau contrat EDF avec obligation d'achat sera souscrit selon des conditions tarifaires avantageuses, ce qui augmentera les recettes liées à la revente de l'électricité.

MONTANT DES TRAVAUX

Ce marché global porte à la fois sur la réalisation de travaux, à hauteur de 74 M € et sur le contrat d'exploitation et de maintenance du site modernisé pour la décennie à venir.

PHASE 1 + PHASE 2	=	73 956 574,00 € HT
EXPLOITATION MAINTENANCE PHASE 3 pour 186000 T/an* x 10 ans		
P1 à P4 x 10 ans*	=	80 488 630,00 € HT
P5 recettes électriques garanties x 10 ans hors Intéressement à déduire	= -	40 651 990,00 € HT
Sous-TOTAL PHASE 3 hors Intéressement sur 10 ans	=	39 836 640,00 € HT
TOTAL: PHASE 1 + PHASE 2 + PHASE 3 (valeur avril 2016)	=	113 793 214,00 € HT

*Valeur non contractuelle donnée à titre indicatif

7 AVRIL 2017



29 AOUT 2017



3 OCTOBRE 2017



6 NOVEMBRE 2017



TRIER POUR RECYCLER

Produire des matières premières

Le centre de tri est conçu pour réceptionner, trier et conditionner les déchets ménagers recyclables issus des collectes sélectives des collectivités du SIDOMPE. Il sépare les déchets recyclables en plusieurs catégories pour qu'ils deviennent de véritables matières premières destinées à fabriquer de nouveaux objets !

Les erreurs de tri, appelées « refus », sont renvoyées au centre de valorisation avec les ordures ménagères pour y être incinérées.



Sur les 30 056,58 tonnes réceptionnées au centre de tri, 29 380,49 tonnes de déchets ont été reprises par les entreprises de recyclages en 2017. 4 153,70 tonnes étaient des erreurs de tri.

L'écart de 676,09 tonnes restant entre les tonnages entrants et les tonnages sortants, est dû à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année sur le centre de tri et également à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...).

Les tonnages

Les tonnages des matériaux sortant du centre de tri sont en légère baisse par rapport à 2016, excepté pour le carton où l'on observe toujours une augmentation des apports de cartons recyclés, alors que le papier recyclé est en constante diminution depuis plusieurs années.

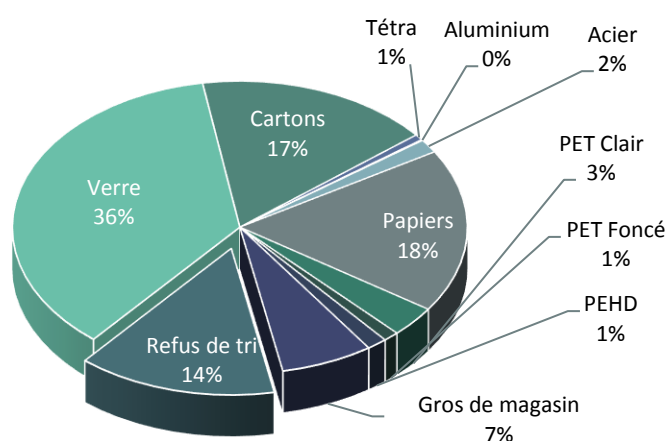
Les **tonnages de verre restent très stables** et le gisement est de bonne qualité. Grâce à l'effort entrepris par les collectivités pour améliorer la collecte du verre, le calcin est conforme aux prescriptions techniques du verrier depuis 2015 (ni trop cassé et ni trop pillé).

Les gros de magasins (GDM), concernent les papiers et les cartons non repris par nos repreneurs, car ils ne répondent pas à leurs critères de prescriptions techniques minimales.

Notre exploitant CNIM TG est chargé de leur revente, conformément aux dispositions prévues dans le marché d'exploitation du centre de tri signé en juillet 2008. Une partie de cette recette est versée au SIDOMPE qui la reverse en totalité aux collectivités.

Matériaux issus du centre de tri

	REPRENEURS	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
VERRE	SAINT GOBAIN	9 852,66	9 465,74	10 500,04	10 380,36	10 555,70	10 555,54	10 654,48
CARTONS	CDIF	3 339,48	3 558,26	3 811,58	4 276,18	4 313,58	4 783,55	4 922,70
TETRA	CDIF	188,08	243,68	308,80	234,04	236,84	210,60	189,74
ALUMINIUM	CORNEC SA	14,92	11,68	15,28	30,16	29,06	27,42	27,16
ACIER	SIREC	469,52	464,12	496,66	462,70	448,47	480,14	441,58
PAPIERS	NORSKE SKOG	5 291,93	5 665,95	6 064,80	6 342,45	5 959,46	5 607,87	5 323,00
PET CLAIR	PAPREC	839,06	854,64	891,70	951,54	981,70	1 018,18	997,23
PET FONCE	PAPREC	279,76	271,60	304,30	311,68	335,48	352,50	325,06
PEHD	PAPREC	500,84	465,16	569,92	530,22	508,64	492,64	421,50
GDM		3 732,58	3 277,95	1 929,70	1 645,21	1 891,51	2 067,20	1 924,34
REFUS DE TRI	Valorisation énergétique	4 267,98	3 983,44	3 921,98	4 277,06	4 238,20	3 983,40	4 153,70
TOTAL		28 776,81	28 262,22	28 814,76	29 441,60	29 498,64	29 579,05	29 380,49



Que faire avec 1000 kg de ...

VERRE	962 kg de verre recyclé
CARTONS	825 kg de carton recyclé
TETRA	667 kg de fibres recyclées
ACIER	860 kg d'acier recyclé
PET CLAIR	725 kg de PET recyclé
PEHD	679 kg de PET recyclé

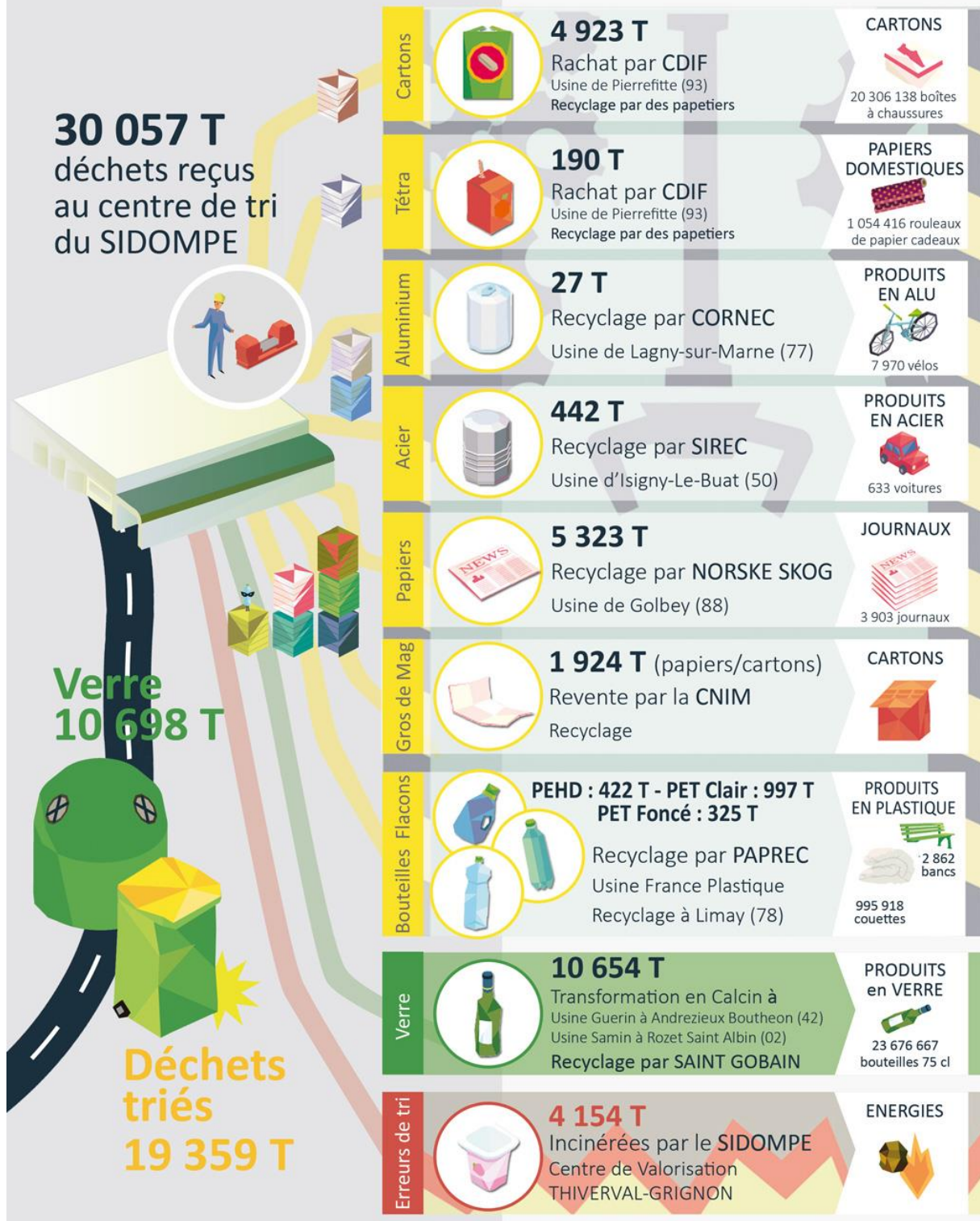
Les caractérisations

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2017, **153 caractérisations** ont été effectuées :

- **117 caractérisations** demandées par Eco-Emballages dans le cadre du CAP barème E,
- **36 caractérisations supplémentaires** demandées par des collectivités, afin de pouvoir effectuer des études ponctuelles sur leur collecte sélective.

2017 Le centre de tri



Les capacités du centre tri



Deux types de matériaux arrivent au centre de tri :

Les **emballages en verre** sont déposés sur un quai de transfert avant l'envoi chez le repreneur pour leur recyclage.

Les **emballages recyclables qui sont triés et déposés dans les bacs, les sacs ou les bornes de tri sélectif par les habitants**. Ces emballages, triés dans une seule poubelle, représentent en fait 5 matériaux différents (cartons, papiers, plastiques, aluminium et acier) et le rôle du Sidompe est de les séparer pour leur donner une valeur marchande. Une fois triés par catégorie, ils sont revendus et utilisés comme matière première pour fabriquer de nouveaux objets.

Capacité annuelle du centre de tri de 45 000 tonnes :

- 27 000 tonnes de déchets recyclables secs ;
- 15 000 tonnes de verre ;
- 3 000 tonnes de déchets d'emballages non ménagers.

Le total des tonnages entrants de l'année 2017 est de **30 056,58 tonnes**, un résultat **quasiment identique** à celui des années précédentes.

La hausse du flux de Multi-Matériaux continue sa progression au détriment des papiers et emballages seuls grâce au passage en collecte multi matériaux de toutes les collectivités du Sidompe, sauf l'Etang la Ville et Guyancourt.

Vers une harmonisation des modes de collecte

En 2016, encore 4 collectivités sur les 110 du territoire collectaient leurs emballages en tri-Flux, et 5 collectivités les collectaient en sacs alors que toutes les autres utilisaient des bacs de tri.

Au cours de l'année 2017, un travail d'harmonisation des modes de collecte auprès de ces communes a permis d'établir une collecte en bi-flux, et en bacs, dans la quasi-totalité des communes.

Les communes de Coignières et de Maurepas ont réuni la collecte du papier, à celle des emballages recyclables, passant ainsi à la collecte bi-flux. Ces deux mêmes communes, ainsi que celle des Clayes-Sous-Bois ont aussi supprimé les sacs jaunes pour collecter en bac.

La disparition complète des collectes en sacs de tri s'achèvera au 1^{er} trimestre 2018, grâce au changement du Mesnil-Saint-Denis (CC HVC) et de Mareil-sur-Mauldre (CC GM) au 1^{er} janvier 2018.

Au 1^{er} janvier 2018, la commune de l'Etang la Ville (CA SGBS) collectera en bi-flux. De ce fait, il ne restera sur le SIDOMPE que la commune de Guyancourt (CA SQY) à collecter en tri-Flux. La CA SQY nous a indiqué que le passage en multi-matériaux devrait intervenir en fin de premier semestre 2018.

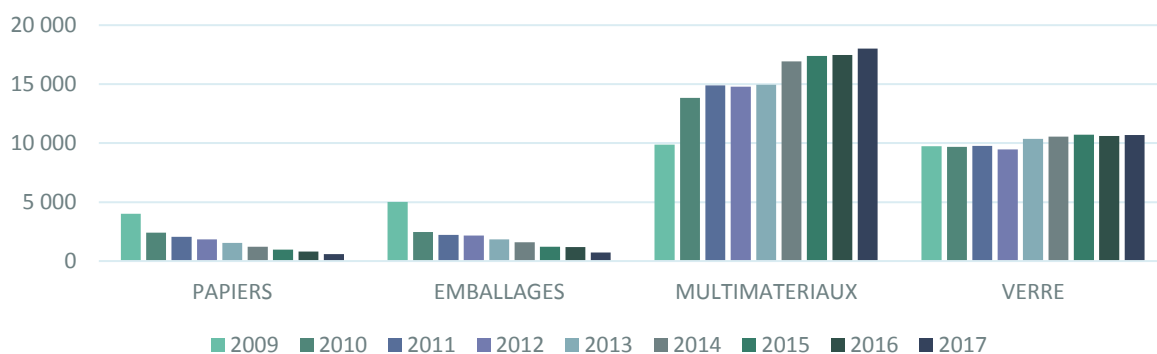
Votre centre de tri en chiffres

Les tarifs du centre de tri

A compter du 1 ^{er} avril 2017	Collectivités adhérentes	Collectivités non-adhérentes
Multi-matériaux	144,00 € (tarif inchangé)	155,00 € (tarif inchangé)
Papiers seuls	70,00 € (tarif inchangé)	80,00 € (tarif inchangé)
Emballages seuls	215,00 € au lieu de 205,00 €	245,00 € (235,00 €)
Verres	9,00 € (tarif inchangé)	10,00 € (tarif inchangé)

Bilan des tonnages réceptionnés par le centre de tri

en tonnes	PAPIERS	EMBALLAGES	MULTIMATERIAUX	S/ TOTAL SANS LE VERRE	VERRE	TOTAL AVEC LE VERRE
2010	2 406,42	2 468,00	13 841,48	18 715,90	9 672,25	28 388,15
2011	2 044,26	2 208,82	14 907,41	19 160,49	9 756,82	28 917,31
2012	1 829,46	2 157,20	14 793,62	18 780,28	9 456,40	28 236,68
2013	1 548,40	1 845,64	14 953,90	18 346,94	10 353,34	28 700,28
2014	1 216,42	1 591,70	16 923,60	19 731,72	10 559,44	30 291,16
2015	975,86	1 218,02	17 402,71	19 596,59	10 700,94	30 297,53
2016	804,36	1 183,06	17 479,40	19 466,82	10 596,68	30 063,50
2017	593,72	738,66	18 026,35	19 358,73	10 697,85	30 056,58



Les apports de déchets recyclables des collectivités adhérentes

Tonnages des collectivités en TRI-FLUX au 31/12/2017

	VERRE			EMBALLAGES			PAPIERS		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Les Alluets le Roi (2)	-	-	-	6,52	-	-	-	-	-
MAREIL SUR MAULDRE (3)	-	-	-	22,84	-	-	16,68	-	-
COIGNIERES	109,94	95,88	-	90,34	82,46	-	61,54	49,74	-
GUYANCOURT	443,18	444,42	423,64	543,80	570,18	613,08	351,40	307,02	280,02
MAUREPAS	426,88	409,50	-	430,82	407,68	-	389,40	346,16	-
SAINT QUENTIN EN YVELINES CA	980,00	949,80	423,64	1064,96	1060,32	613,08	802,34	702,92	280,02
ETANG LA VILLE	144,06	161,22	152,20	116,84	123,70	122,74	99,18	95,08	88,22
MARLY LE ROI	447,26	-	-	357,36	-	-	212,04	9,84	-
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	591,32	161,22	152,20	474,20	123,70	122,74	311,22	104,92	88,22

Tonnages des collectivités en BI-FLUX au 31/12/2017

	VERRE			MULTIMATERIAUX			PAPIERS(1)		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
SIED	2196,92	2219,22	2254,80	3 435,16	3 373,61	3227,85	-	-	-
CA VERSAILLES GRAND PARC	2408,22	2396,00	2378,07	4 395,11	4 533,53	4329,47	-	-	-
CC CŒUR D'YVELINES	635,22	681,02	660,74	1 125,08	1 110,22	1115,16	-	-	-
CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE : Le Mesnil	218,18	198,70	189,40	307,54	320,34	341,06	43,60		-
CU GPS&O (2):	-	-	77,88	47,52	62,06	301,06	-	-	-
CC GALLY MAULDRE	442,30	428,04	438,94	603,66	641,26	635,72	-	1,46	
COIGNIERES			93,64			108,28	-	-	29,86
ELANCOURT	380,28	417,54	421,74	915,94	893,18	891,68	-	-	-
LA VERRIERE	60,44	58,38	62,34	126,80	126,56	108,28	-	-	
LES CLAYES SOUS BOIS	351,24	362,96	374,14	665,60	674,76	661,9	-	-	-
MAGNY LES HAMEAUX	237,48	244,18	227,54	525,66	500,12	496,86	8,32	11,76	8,64
MAUREPAS			433,34			530,66			193,84
MONTIGNY LE BTX	751,82	777,26	770,62	1545,00	1465,76	1445,02	-	-	-
PLAISIR	628,86	481,02	483,36	1099,22	1123,66	1120,42	-	-	-
TRAPPES	136,52	151,74	150,28	589,32	623,68	659,3	-	-	-
VILLEPREUX	221,04	233,46	238,86	513,64	535,54	533,77	-	-	-
VOISINS LE BX	332,04	309,32	322,30	611,14	595,78	613,9	-	-	-
SAINT QUENTIN EN YVELINES CA	3 039,72	3 035,86	3 578,16	6592,32	6539,04	7190,29	8,32	11,76	202,48
MAREIL MARLY	110,70	110,82	118,00	156,58	160,72	167,64	-	-	-
MARLY LE ROI	430,46	425,02	427,78	739,74	738,62	718,10	-	-	-
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	541,16	535,84	545,78	896,32	899,34	885,74	-	-	-

(1) Collectivités ayant gardé une benne apport volontaire en déchetterie pour le papier.

(2) En 2015 et 2016 seulement Les Alluets-le-Roi, qui est passé en tri flux en 2016 et à compter de Janvier 2017, 3 communes supplémentaires ont intégré la CU Grand Paris Seine et Oise en provenance du SIED.

(3) Mareil sur Mauldre est passé en multi-matériaux en juillet 2015.

SENSIBILISER

Les visites du centre de tri



Le parcours pédagogique « La Grande Aventure du Recyclage » ouvert depuis mai 2014 a beaucoup de succès auprès des visiteurs. Il permet d'appréhender le monde des déchets de manière ludique et donne une toute autre vision de la collecte sélective, avec le devenir des emballages.

Les visites sont organisées par notre exploitant CNIM TG du lundi au vendredi à 10h00 ou 14h00.

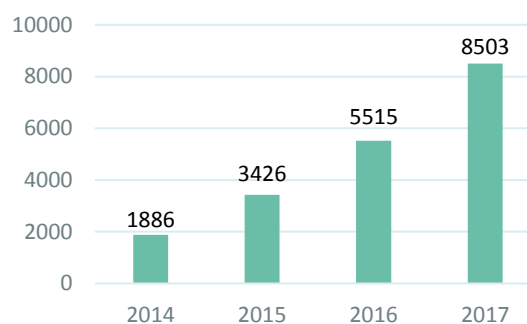
Réservation en ligne sur
www.sidompe.fr

Au cours de l'année 2017, **8 503 personnes** ont visité le centre de tri. L'objectif de 6000 visiteurs envisagé est donc largement dépassé. Les visiteurs proviennent essentiellement de groupes scolaires, mais on compte aussi des mairies, élus, des associations, des bailleurs sociaux, des étudiants, des centres de loisirs...

Les mois de février à juin ont été très demandés et le calendrier était presque complet en dehors des vacances scolaires.

Le centre de tri est fermé aux visites les mercredis matins et vendredis après-midis, ainsi que les week-ends et les jours fériés. Aucune visite n'est organisée au mois d'août.

Nombre de visiteurs



Depuis septembre 2015, le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour ses communes adhérentes qui souhaitent visiter le centre de tri (sous conditions).

En 2017, 150 transports en car ont été pris en charge pour 6 943 personnes (86 pour 3 822 personnes en 2016).



Le prêt de matériel

Le SIDOMPE met à la disposition de ses collectivités des outils de sensibilisation au tri et au recyclage des déchets.

Nous prêtons gratuitement aux acteurs du territoire (mairies, écoles, associations, centre de loisirs, médiathèques...) des outils et des affiches qui peuvent être utilisés dans le cadre d'actions menées lors d'exposition, d'événements ou d'animations afin d'informer sur les bons gestes de tri et sur la Grande Aventure du Recyclage.

Pour une réservation, envoyez votre demande à info@sidompe.fr

Une nouvelle plaquette des consignes de tri est à la disposition du public.



Le site internet



Le SIDOMPE propose un site internet qui offre la possibilité de découvrir les coulisses du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique.

www.sidompe.fr

De services en ligne sont développés :

- Reportages photos des travaux du Centre de valorisation des déchets,
- Réservation des visites du centre de tri et du transport en car (si les conditions sont réunies),
- Test de ses connaissances du tri grâce à un QUIZ interactif,
- Films pour suivre le parcours d'un déchet, du bac de tri à son recyclage,
- Animations pour découvrir le fonctionnement de nos installations ...

Sur l'Espace collectivités, un accès privé permet aux collectivités adhérentes de visualiser leurs données personnalisées en ligne.

Les élus, y retrouvent leurs convocations, les comptes rendus des comités syndicaux et les rapports annuels.

La remise d'objets recyclés

Pour promouvoir le recyclage, quoi de mieux que des exemples d'objets fabriqués à partir de matériaux recyclés ?

Plus de 7000 visiteurs* ont reçu un sac rempli d'objets recyclés à la fin de leur visite !

* Habitant sur le territoire du Sidompe.



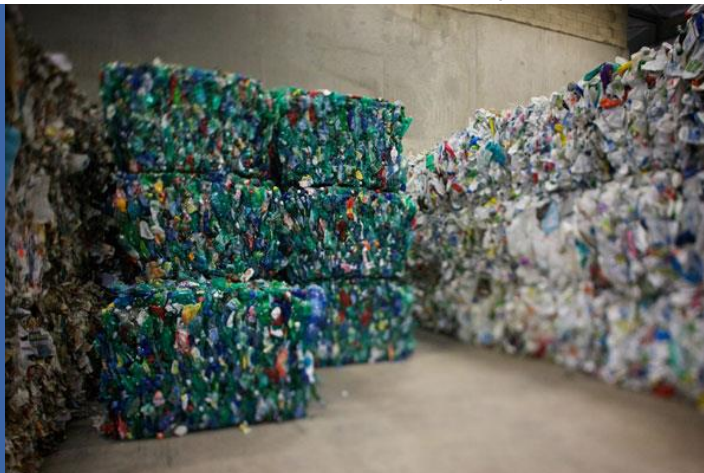
SOUTENIR L'ACTION DES COLLECTIVITES

Au Sidompe, presque tous les soutiens financiers des Eco-Organismes ainsi que les recettes liées à la vente de leurs matériaux sont restitués aux collectivités.

Les collectivités bénéficient de la vente de leurs matériaux recyclables

**1 974 323,43 € de recettes sont engendrées par la reprise des matériaux en 2017.
(2016 : 2 040 476,84 €)**

Ces sommes perçues ont été intégralement reversées aux collectivités.



On peut observer l'évolution des prix de reprise entre les différents matériaux sur les dernières années dans le tableau ci-dessous :

Centre de tri	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Verre	181 318,95	171 897,14	174 805,27	244 757,57	246 049,64	250 380,28
Cartons	329 269,89	333 111,25	337 655,32	412 437,24	513 347,20	577 935,31
Acier*	267 082,27	225 186,25	225 506,17	171 770,41**	119 034,58	171 576,65
Aluminium	7 387,95	9 101,84	18 701,78	13 425,96	17 780,62	22 239,21
Plastique	539 953,96	542 597,48	521 478,00	471 563,40	432 755,82	256 402,37
Papiers	514 062,36	548 180,73	550 936,17	514 278,38	565 671,54	551 256,99
GDM	217 876,02	115 063,12	87 382,35	113 546,17	145 837,44	144 532,62
Total (en €)	2 056 951,40	1 945 137,81	1 916 475,06	1 922 988,41	2 040 476,84	1 974 323,43

* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

** ce prix comprend 18 608,72 € d'indemnités d'assurances suite au sinistre.

On notera un effet yoyo des prix de reprise sur toute l'année 2017 (excepté le verre qui a un prix fixe sur l'année), et notamment une baisse importante des prix de reprise du plastique depuis le 1^{er} janvier 2017, avec la renégociation du contrat au moment de son renouvellement.

Nos repreneurs d'acier et de plastiques rencontrent toujours des difficultés pour trouver des exutoires.

Les tonnages des matériaux sortant du centre de tri sont en légère baisse par rapport à 2016, excepté pour le carton où l'on observe toujours une augmentation des apports de cartons recyclés.

Soutenir le tri du papier



Eco-Folio (Eco-Organisme du papier) a fusionné avec Eco-Emballages (Eco-organismes des emballages) pour devenir **CITEO** au mois de septembre 2017.

Un nouveau contrat sera signé au 1^{er} janvier 2018.

Calculs des soutiens financiers

Les soutiens sont reversés au vu des tonnes de papiers de bureau, papiers issus de la collecte sélective, et Gros de Magasin recyclés, auxquels se rajoute un soutien à la valorisation.

Détails des soutiens financiers d'Eco-Folio de 2016 :

SOUTIEN AU RECYCLAGE PAPIERS	SOUTIEN AU RECYCLAGE PAPIERS DE BUREAU*	SOUTIEN AU RECYCLAGE GDM	SOUTIEN A LA VALORISATION	TOTAL
202 960,03 €	8 802,81 €	26 185,64 €	34 216,26 €	272 164,74 €

*Recettes pour une collectivité faisant appel à un prestataire extérieur pour récupérer et recycler les papiers de bureau dans ses établissements, représentant 110,557 T.

En 2017, une régularisation de soutien au recyclage de papiers a été effectuée pour deux collectivités pour les années 2013 et 2014, représentant 50,70 T pour une recette de 2 933,42€. Cette somme a été entièrement redistribuée aux deux collectivités concernées (Guyancourt et Trappes).

Historique

	2012	2013	2014	2015	2016
<i>TONNAGES PAPIERS</i>	5 665,95 T	6 064,80 T	6 342,45 T	5 990,75 T	5 718,43 T
SOUTIENS AU RECYCLAGE	198 985,72 €	216 634,66 €	226 755,27 €	217 356,71 €	211 762,84 €
<i>TONNAGES GDM</i>		1 928,55 T	1 644,71 T	1 891,52 T	2 067,20 T
SOUTIENS AU RECYCLAGE GDM		24 110,72€	20 580,62 €	23 759,14 €	26 185,64 €
SOUTIENS A LA VALORISATION	219 228,82 €	191 848,34 €	142 439,05 €	39 390,96 €	34 216,26 €
INDEMNITE**				104 225,04 €	
TOTAL	418 214,54 €	432 593,72 €	389 774,94 €	384 731,85 €	272 164,74 €
SOUTIENS MOYEN A LA TONNE (sans GDM)	73,81 €	67,35 €	58,21 €	60,25 €	43,02 €

Le soutien à la valorisation est en diminution, car nous n'atteignons pas une performance énergétique supérieure à 0,6 pour le centre de valorisation. Nous atteindrons à nouveau cette performance lorsque les travaux d'optimisation du centre de valorisation seront terminés.

** En février 2015, un incendie a entraîné l'arrêt complet de l'usine de valorisation et engendré une perte du soutien à la valorisation d'Eco-Folio. Pour régler ce préjudice, un protocole d'accord a été signé avec notre exploitant CNIM TG, afin qu'une indemnisation complémentaire soit reversée, évitant ainsi toute perte financière pour nos collectivités.

Soutenir le tri des emballages recyclables



Eco-Emballages (Eco-Organisme des emballages) a fusionné avec Eco-Folio (Eco-Organisme du papier) pour devenir CITEO au mois de septembre 2017.

Un nouveau contrat sera signé au 1^{er} janvier 2018.

Calcul des soutiens financiers

Les soutiens se décomposent ainsi :

- **Soutien au service de la Collecte Sélective (Scs = Tus + Taa) :**
tarif unitaire pour le service de collecte sélective (Tus)
tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale (Taa)
- **Soutien à l'Action de Sensibilisation (Sas = Tsc + Tsa) :**
sensibilisation par la communication (Tsc)
sensibilisation par l'action (Tsa)
- **Soutien Autres Valorisations (Sav = Tum + Tce + Tesc) :**
tarif unitaire pour les métaux hors collecte sélective (Tum)
tarif pour les déchets d'emballages sans consignes (Tesc)
tarif pour la conversion énergétique (Tce)

Sur le soutien au service de la collecte sélective (Scs) et sur le soutien à l'action de sensibilisation (Sas), on ajoute un Soutien à la Performance de Recyclage qui varie en fonction des tonnages de matériaux repris.

Les données CITEO (Emballages) ne prennent pas en compte l'année 2017. En effet, toutes les données 2017 ne seront connues que fin d'année 2018, au moment du liquidatif.

Soutiens à la valorisation matière et énergétique

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Soutiens versés aux collectivités en €**	2 643 931,86	2 683 248,62	2 821 449,39	2 774 505,87	2 795 966,78	2 827 860,34
Soutien valorisation énergétique conservé par le SIDOMPE en €*	329 947,65	321 362,03	318 581,37	352 492,61	304 961,81	300 243,13

* Correspondant à 50% du montant total de la valorisation énergétique.

** Y compris le soutien Taa incorporé dans l'enveloppe financière servant à soutenir les actions de communication depuis 2011.

Soutiens pour les ambassadeurs du tri et les actions de communication

- **Le soutien à la sensibilisation par l'action (Tsa)** représente un montant de **138 419,38 €** (y compris le soutien à la performance), qui a servi à soutenir les **35 ambassadeurs du tri** déclarés à Eco-Emballages sur le territoire du SIDOMPE.

- **Le soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc)** représente **2,48 € de soutien par tonne** envoyée chez nos repreneurs (excepté les JRM et les GDM), soit un montant de **18 179,66 €** (y compris le soutien à la performance).

Le SIDOMPE lors du comité syndical du 12 décembre 2011 a décidé d'allouer une enveloppe financière pour aider les collectivités à mettre en place des **actions de communication**. Elle se compose du **soutien à la sensibilisation par la communication** (Tsc) et du **soutien à l'adaptation et à l'amélioration locale** (Taa), soit pour l'année 2016, un montant de **203 094,35 €**.

Pour l'année 2016, il a été reversé **45 173,81 €** aux collectivités. Le SIDOMPE a utilisé **68 555,65 €** afin d'améliorer le geste de tri des habitants du territoire et de leur faire découvrir l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage ».

Récapitulatif des dépenses / recettes des collectivités

En 2017, les collectivités du Sidompe ont perçu **5 102 577,01 € de recettes**, pour une **dépense de traitement des emballages ménagers de 2 893 965,65 €**.

DEPENSES

Coût de traitement du centre de tri pour les collectivités - **2 893 965,65 €**

RECETTES

Soutiens CITEO (Emballages)*	+ 2 672 495,65 €
Soutiens communication 2016	+ 45 173,81 €
Soutiens ambassadeurs du tri 2016	+ 138 419,38 €
Soutiens CITEO (Papiers) 2016	+ 272 164,74 €
Vente des matériaux recyclables 2017	+ 1 974 323,43 €
Total soutiens reversés aux collectivités	+ 5 102 577,01 €

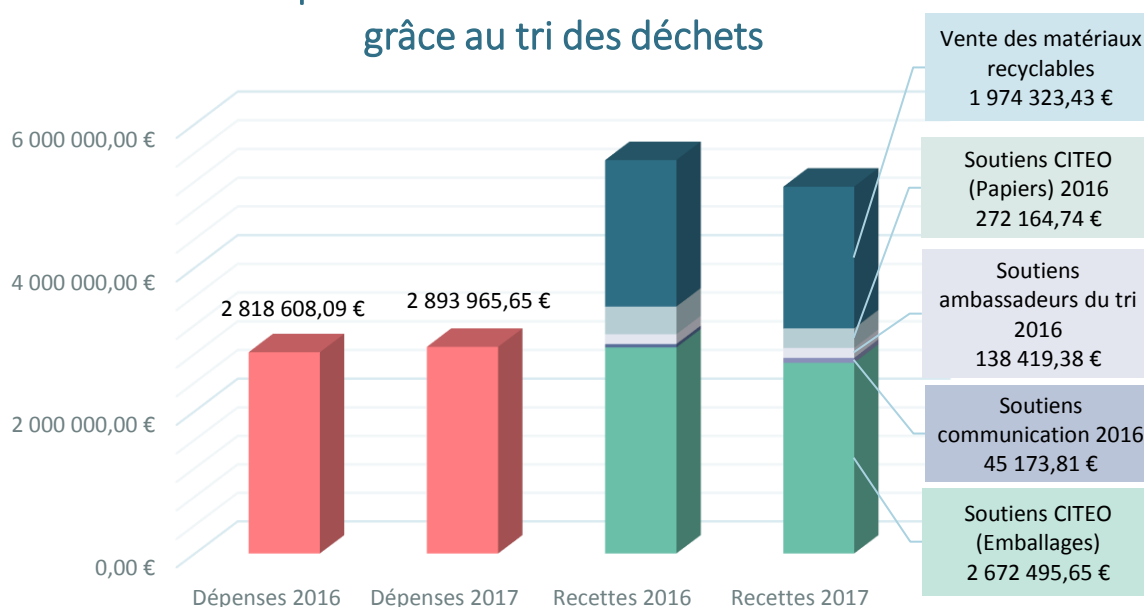


SOLDE POSITIF + 2 208 611,36 €
grâce au tri sélectif

Le produit
du tri :
4€82
par habitant

* Versements 2017, y compris liquidatif 2016

Dépenses et Recettes des collectivités grâce au tri des déchets



Soutenir le tri du mobilier



Eco-mobilier est l'Eco-organisme des Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA).

Le SIDOMPE a signé un contrat Territorial de collecte du mobilier avec Eco-mobilier à compter du 1^{er} juillet 2014.

En 2017, 218 177,33 € de soutiens ont été versés aux collectivités, pour un tonnage de meubles estimé à 8 420,1 T en 2016.

Eco-mobilier prend en charge les coûts de la collecte séparée et participe aux coûts de la collecte non séparée (appelée souvent « collecte des encombrants ») sur la base d'un barème national. Ce soutien est complété par une participation aux coûts d'enlèvement et de traitement des déchets collectés non séparément sur la base d'un barème national incitant au respect de la hiérarchie des traitements des déchets définie à l'article L. 541-1 du Code de l'environnement.

En application de la répartition des soutiens adoptée par le Comité Syndical lors de sa réunion du 17 mars 2014, la totalité des soutiens financiers Eco-mobilier est reversée aux collectivités adhérentes :

	2014	2015	2016
DEA collectés en mélange			
(encombrants en porte-à-porte, bennes tout-venant, bois et ferrailles des déchèteries)			
Tonnages de DEA estimés en déchèteries	1 396,65 T	2 365,81 T	2 352,99 T
Tonnages de DEA estimés en porte-à-porte	2 425,27 T	4 699,55 T	5 044,62 T
Soutiens sur DEA collectés en mélange	116 323,58 €	188 541,73 €	177 123,86 €
DEA collectés séparément			
(bennes Eco-mobilier)			
Tonnages de DEA collectés séparément	71,14 T	440,34 T	1 022,49 T
Soutiens sur DEA collectés séparément	3 244,90 €	16 307,55 €	32 907,72 €
Communication			
Soutiens communication	0 €	2 364 €	8 145,75 €
TOTAL			
Tonnages de DEA collectés	3 893,06 T	7 505,70 T	8 420,10 T
Soutiens financiers versés par Eco-mobilier	119 568,48 €	207 213,28 €	218 177,33 €

Depuis le mois d'octobre 2017, toutes les déchèteries du Sidompe qui peuvent accueillir une benne, sont équipées d'une benne 30 m³ dédiées au mobilier usagé.

Les déchèteries de Bièvres et du Mesnil Saint Denis ne peuvent pas être équipées car elles ne disposent pas de quais hauts. La déchèterie de Plaisir est trop petite pour accueillir une benne DEA pour le moment.

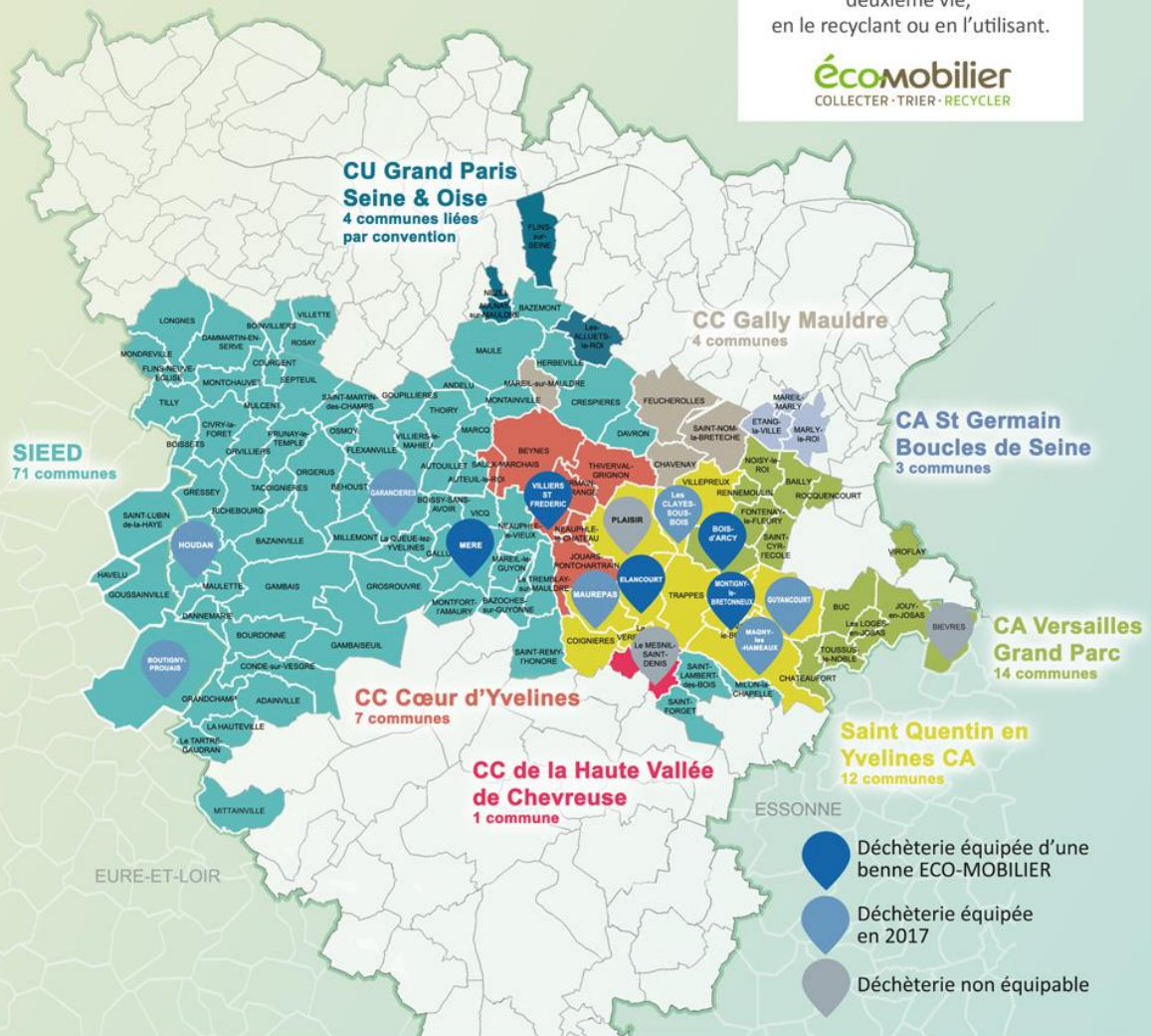
Les bennes ECO-MOBILIER sur le Sidompe en 2017

La filière du meuble ...

Eco-Mobilier est
l'Eco-organisme
des Déchets d'Éléments
d'Ameublements (DEA).

Grâce à ses bennes installées en
déchèteries, Eco-Mobilier
collecte et valorise le mobilier
usagé en lui offrant une
deuxième vie,
en le recyclant ou en l'utilisant.

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER



En 4 ans, 12 bennes Eco-Mobilier ont été installées sur le territoire du Sidompe :

2014 :

- Déchèterie de Bois d'Arcy (C.A. Versailles Grand Parc)
- Déchèterie de Méré (S.I.E.E.D.)
- Déchèterie d'Elancourt

2016 :

- Déchèterie de Villiers-Saint-Frédéric (C.C. Cœur d'Yvelines)
- Déchèterie de Montigny-le-Bretonneux (SQY C.A.)

2017 :

- JANVIER**
- Déchèterie de Guyancourt (SQY C.A.)
 - Déchèterie de Magny-les-Hameaux (SQY C.A.)
 - Déchèterie de Maurepas (SQY C.A.)
- OCTOBRE**
- Déchèterie de Houdan (S.I.E.E.D.)
 - Déchèterie de Les Clayes-sous-Bois (SQY C.A.)
 - Déchèterie de Garancières (S.I.E.E.D.)
 - Déchèterie de Boutigny-Prouais (S.I.E.E.D.)

ELEMENTS FINANCIERS

Le Compte Administratif 2017

Le Compte Administratif 2017, ci-joint en annexe, présente au 31 décembre 2017 un excédent de fonctionnement de **4 681 865,65€** et un excédent d'investissement de **17 024 847,55 €** soit un résultat excédentaire global de **21 706 713,20 €** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement (18 833 205€), est ramené à **2 873 508,20 €**.

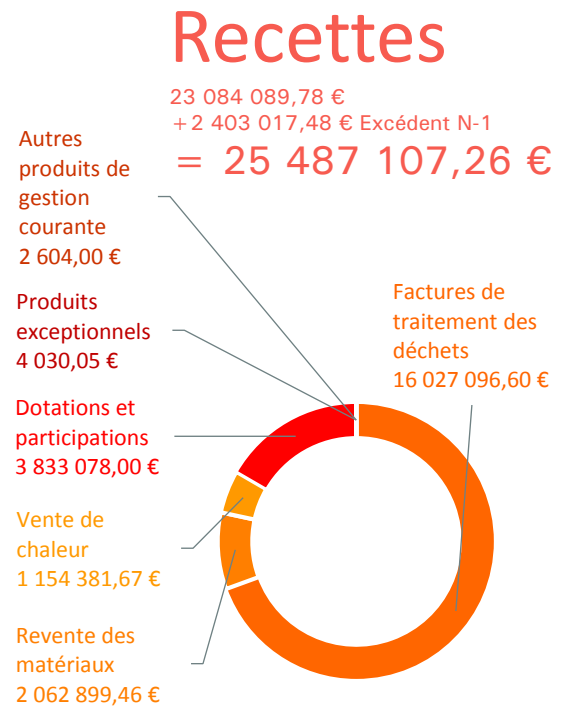
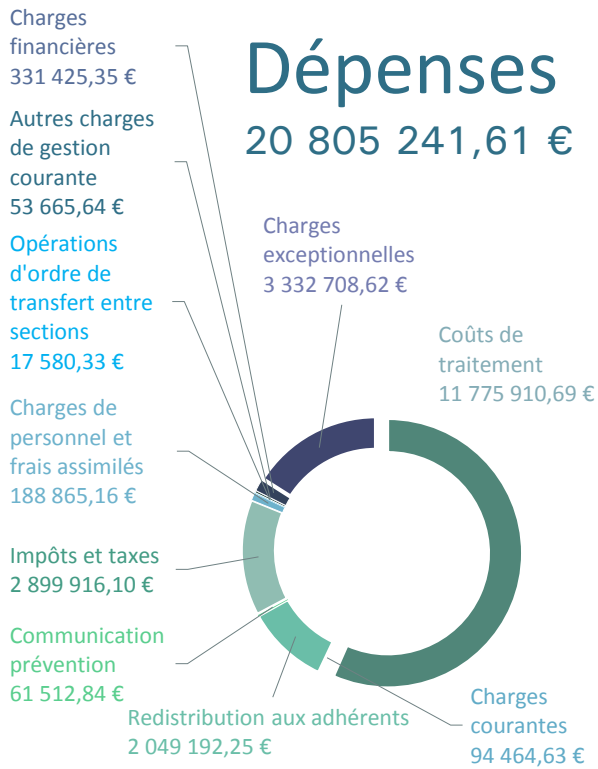
Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

		Chapitre		Réalisations	
FONCTIONNEMENT	F	D	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 880 996,51€	
	F	D	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	188 865,16 €	
	F	D	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 580,33 €	
	F	D	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	53 665,64 €	
	F	D	66 CHARGES FINANCIERES	331 425,35 €	
	F	D	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 332 708,62 €	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				20 805 241,61 €
	F	R	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	19 244 377,73 €	
	F	R	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 833 078,00 €	
	F	R	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 604,00 €	
	F	R	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 030,05 €	
	TOTAL DES RECETTES				23 084 089,78 €
	<i>Excédent N-1 reporté en fonctionnement</i>				2 403 017,48 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				25 487 107,26 €
EXCEDENT DE CLOTURE				4 681 865,65 €	

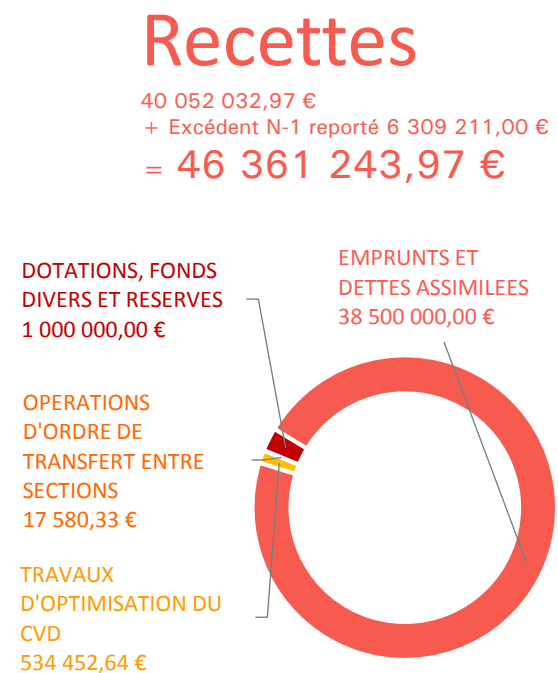
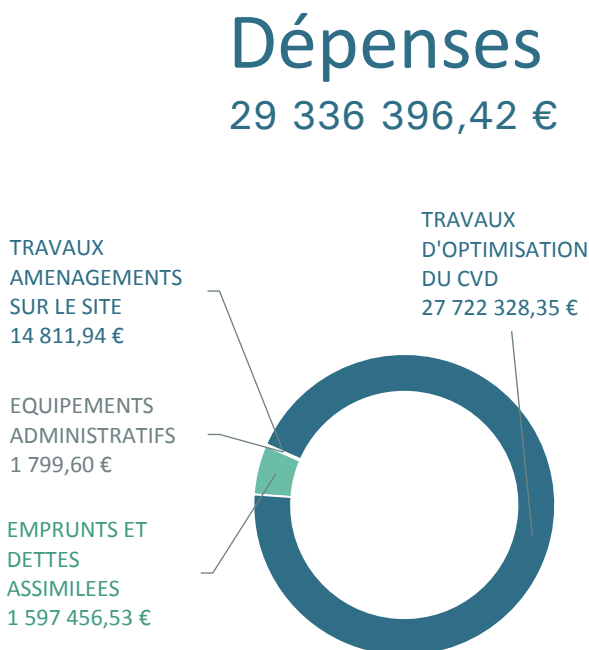
INVESTISSEMENT	I	D	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 597 456,53 €	
	I	D	905 EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	1 799,60 €	
	I	D	913 TRAVAUX AMENAGEMENTS SUR LE SITE	14 811,94 €	
	I	D	914 TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CVD	27 722 328,35 €	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				29 336 396,42 €
	I	R	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 580,33 €	
	I	R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000 000,00 €	
	I	R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	38 500 000,00 €	
	I	R	914 TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CVD	534 452,64 €	
	TOTAL DES RECETTES				40 052 032,97 €
<i>Excédent N-1 reporté en investissement</i>				6 309 211,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				46 361 243,97 €	
EXCEDENT DE CLOTURE				17 024 847,55 €	

RESULTAT DE CLOTURE	EXCEDENT GLOBAL	21 706 713,20 €
	Restes à réaliser	18 833 205,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	2 873 508,20 €

Le fonctionnement



Les investissements



Liste des marchés conclus

1/ Marchés de fournitures

Le SIDOMPE n'a pas passé de marché de fournitures supérieur à 20 000,00 €.

2/ Marchés de services

<i>OBJET</i>	<i>Date</i>	<i>Attributaires</i>	<i>Montant</i>
MARCHES DE 20 000 € HT à 89 999,99 € HT			
Mission coordination S.P.S	18/01/2017	B.E.C.S 94 220 CHARENTON LE PONT	23 700,00 €
Réalisation d'un film sur les travaux du CVD	15/09/2017	CAMARILLA Productions 75 011 PARIS	32 000,00 €
MARCHES DE 209 000 € HT et PLUS			
Transport, Pré-traitement et/ou valorisation des mâchefers du centre de valorisation	01/03/2017	VALOMAT 92 739 NANTERRE	4 120 000,00 €

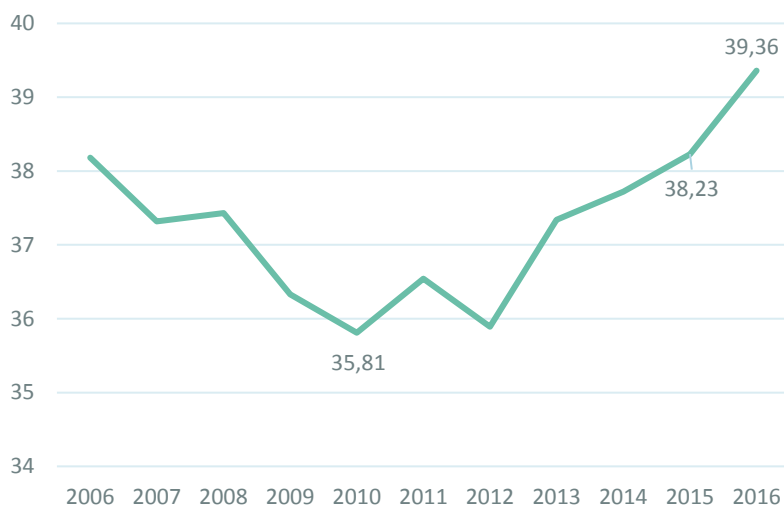
3/ Marchés de travaux

<i>OBJET</i>	<i>Date</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant</i>
MARCHES DE 20 000 € HT à 89 999,99 € HT			
Travaux de désamiantage CVD	02/02/2017	ANTEOL 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	26 881,25 €
Travaux de désamiantage CVD	23/10/2017	ANTEOL 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	74 000,00 €
Traitement des bandes cartonnées dans le cadre des travaux de désamiantage	13/11/2017	TCHOULFIAN 38 150 ROUSSILLON	28 000,00 €

CONCLUSION

Performances de recyclage du SIDOMPE

Performance moyenne* de recyclage des emballages ménagers par habitant, en kilos par an :



	TOTAL kg / hab / an
2006	38,18
2007	37,32
2008	37,43
2009	36,33**
2010	35,81
2011	36,54
2012	35,89
2013	37,34
2014	37,72
2015	38,23
2016	39,36

* Données Eco-Emballages ne prenant pas en compte les JRM et les GDM

** Suite au recensement effectué chaque année, le SIDOMPE a augmenté sa population de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2009, d'où la baisse de la moyenne de recyclage des emballages ménagers.



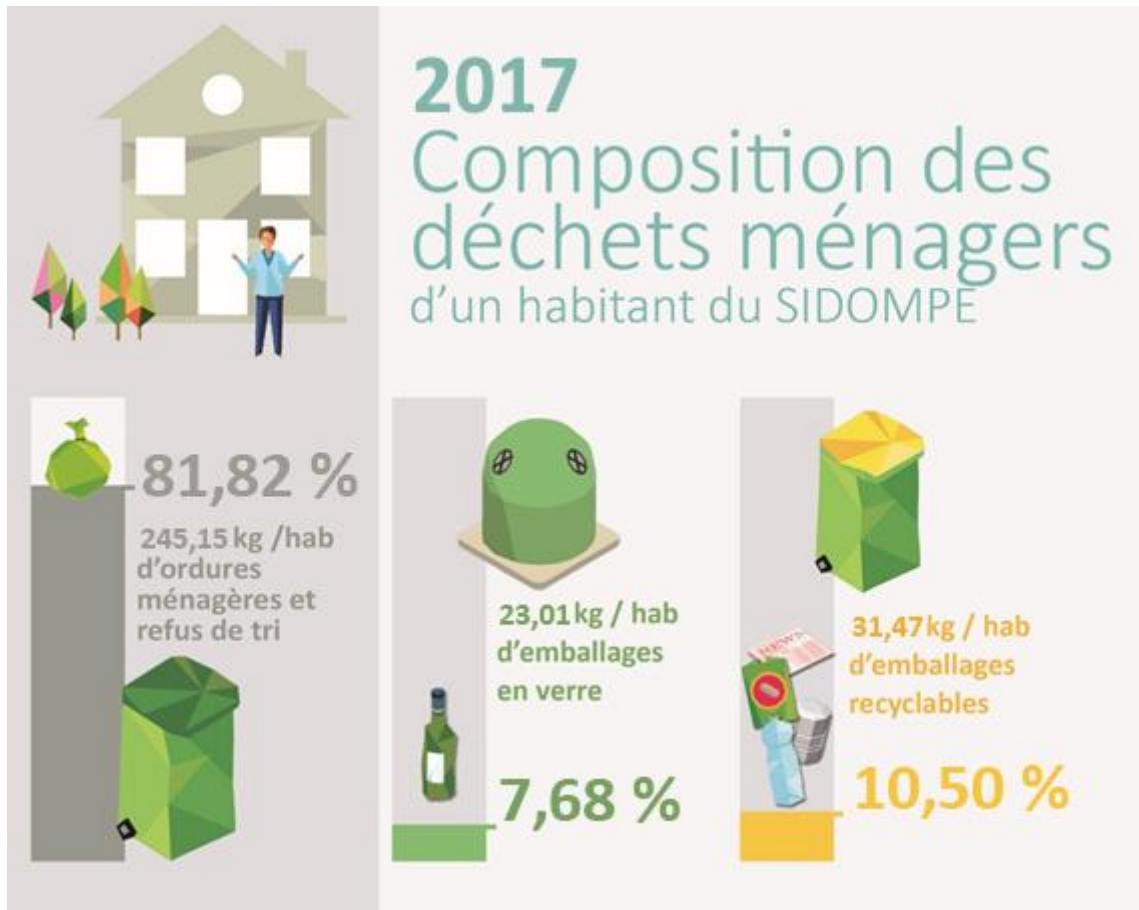
En 2016, les Français ont trié en moyenne 47,6 kg d'emballages ménagers par habitant dont 16,5 kg d'emballages légers et 31,1 kg d'emballages en verre.

La performance en Ile de France est de 32 kg d'emballages ménagers par habitant dont 11,1 kg d'emballages légers (13,2 Kg/hab pour les Yvelines) et 20,9 kg d'emballages en verre (24,1 Kg/hab pour les Yvelines)

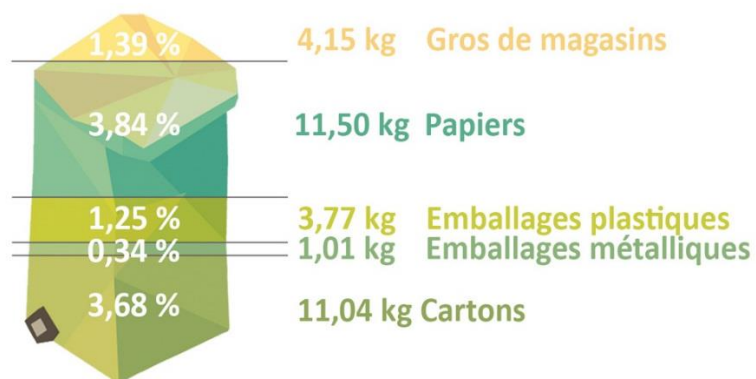
Contenu des poubelles d'un habitant du SIDOMPE

En moyenne, un habitant du SIDOMPE produit **299,63 kg** de déchets en 2017 (sans les déchets verts et les encombrants). Ce poids est en baisse :

- **3,3 kg de moins** qu'en 2016,
- **Une réduction de plus de 13 kg en 6 ans !**



Recyclage de la poubelle jaune en 2017 :



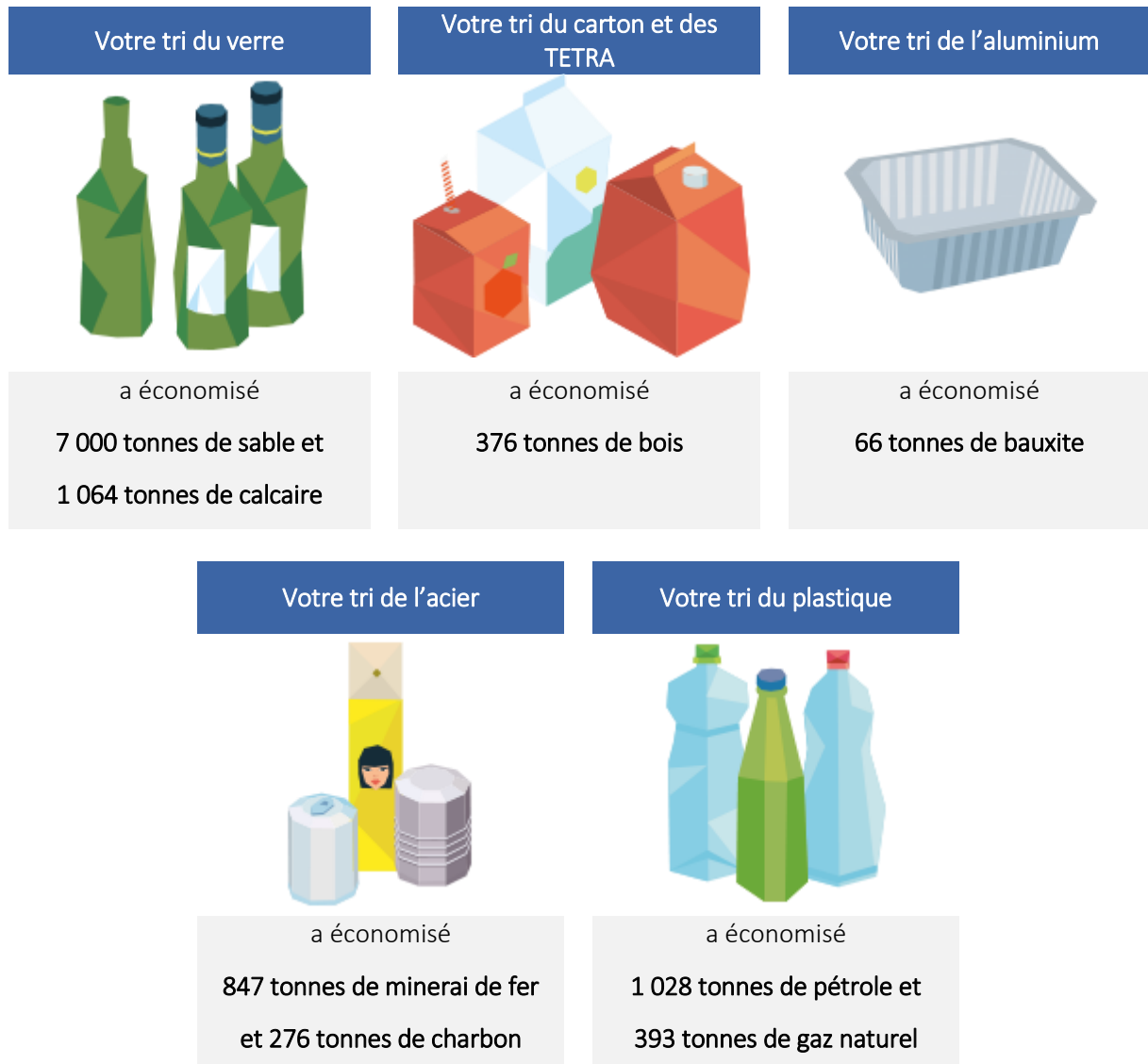
Impacts environnementaux de la collecte sélective du SIDOMPE

Le recyclage des matériaux triés par notre collectivité en 2017 a permis de :

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT



ECONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES



3 RAISONS DE RECYCLER

**PRÉSERVER
LES RESSOURCES
NATURELLES
(BOIS, PÉTROLE...)**

**ÉCONOMISER
DE L'ÉNERGIE**

**LIMITER
LES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE
ET DONC LE RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE**

-2 MILLIONS = 800 000
de tonnes de CO₂ voitures en moins sur les routes

**C'EST CE QUE
LE RECYCLAGE PERMET
D'ÉVITER EN FRANCE
CHAQUE ANNÉE**

**Le recyclage participe
à la protection de
l'environnement !**

C'est grâce à la qualité du tri de chacun que nos ordures ménagères sont valorisées, nos emballages recyclés, l'environnement préservé et des économies réalisées.

La Grande Aventure du Recyclage

Franchissez la porte de
l'exposition « La Grande Aventure
du Recyclage ».

Vous découvrirez les coulisses de
votre bac de tri sélectif et
comprendrez comment de
simples déchets deviennent de
véritables matières premières !
**Vous ne regarderez plus jamais
votre poubelle comme avant !**

LEXIQUE

ADT Ambassadeur du tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.

AMO Assistant à maîtrise d'ouvrage

AP/CP Autorisation de programme et crédits de paiement

BOAMP Bulletin officiel d'annonces des marchés publics

BOUES Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides

CA Communauté d'agglomération

CAO Commission d'appel d'offres

CAP Contrat pour l'action et la performance (CITEO – Barème F)

CC Communauté de communes

CREM Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)

CSS Commission de suivi de site

CT Centre de tri

CU Communauté urbaine

CVD Centre de valorisation des déchets ménagers

DEA Déchets d'équipements d'ameublement

DMA Déchets ménagers et assimilés

DOB Débat d'orientation budgétaire

DRIEE Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

ELA / TETRA Emballages liquides alimentaires

EMR Emballages Ménagers Recyclables

FIBREUX Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin

GDM Gros de Magasin (cartons et papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie Cartons ou JRM)

GPSO Grand Paris Seine et Oise

GTA Groupe Turbo-Alternateur

IDF Ile de France

JOUE Journal Officiel de l'Union européenne

JRM Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)

NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)

NOx Oxydes d'azote

PAP Porte à porte

PAV Point d'apport volontaire

PEHD Polyéthylène haute densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)

PET Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)

REFIOM Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

RESOP Réseau Ouest Parisien

SAS Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens

SAV Soutien Autres Valorisations (= Tum + Tce + Tesc)

SCS Soutien au service de la Collecte Sélective (=Tus+Taa)

SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIDOMPE Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie

SIEED Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines

SPS Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)

SQY CA Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération

STEP Station d'Épuration

TEOM Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TETRA / ELA Emballages liquides alimentaires

TGAP Taxe générale sur les activités polluantes

TAA Soutien Tarif à l'Adaptation et à l'Amélioration local

TCE Soutien Tarif pour la Conversion Energétique

TESC Soutien Tarif pour les déchets d'emballages sans consignes

TSA Soutien par l'action

TSC Sensibilisation par la communication

TUM Soutien Tarif Unitaire pour les métaux Hors collecte sélective

TUS Tarif Unitaire pour le Service de la collecte sélective

UVE Unité de valorisation énergétique

VALORISATION ENERGETIQUE Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)

VALORISATION MATIERE Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage

Fait à Thiverval-Grignon, le 04 . 04. 2018



Le Président

Guy PELISSIER

